

AIDE A LA PRODUCTION

CINEMATOGRAPHIQUE

ET AUDIOVISUELLE

Direction de l'Audiovisuel de la
Communauté française de Belgique

Commission de Sélection

- *Courts et Longs métrages*
- *Fonds télévisuel*
- *Téléfilms*

BILAN DES TRAVAUX DE L'ANNEE 1994.

AIDE A LA PRODUCTION
CINEMATOGRAPHIQUE
ET AUDIOVISUELLE

Direction de l'Audiovisuel de la
Communauté française de Belgique

Commission de Sélection

- *Courts et Longs métrages*
- *Fonds télévisuel*
- *Téléfilms*

BILAN DES TRAVAUX DE L'ANNEE 1994.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I	Bilan de la Commission de Sélection des Films (courts et longs métrages, téléfilms et produits télévisuels)	Pg 4 à Pg 29
CHAPITRE II	Aides européennes : MEDIA EURIMAGES CNC	Pg 30 à Pg 42
CHAPITRE III	Aides automatiques à l'Industrie cinématographique	Pg 43 à Pg 47
CHAPITRE IV	Coproductions entre les producteurs indépendants et les télévisions (RTBF / RTL/TVI / Canal + Belgique)	Pg 48 à Pg 59
CHAPITRE V	Promotion	Pg 60 à Pg 63
CHAPITRE VI	Ateliers de production	Pg 64 à Pg 68
CHAPITRE VII	La Direction de l'Audiovisuel et les associations professionnelles Création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	Pg 69 à Pg 71
ANNEXES :	<ul style="list-style-type: none"> - Guide de l'utilisateur - Production audiovisuelle depuis 1990 - Prix - Tableau comparatif des liquidations de 1990 à 1994, par catégorie de projets - Résultats économiques des productions 	

INTRODUCTION

Le présent document constitue une présentation des aides accordées en 1994 par la Direction de l'Audiovisuel de la Communauté française de Belgique en matière de production et de promotion cinématographiques et audiovisuelles.

Un premier chapitre est consacré au bilan de la Commission de Sélection des Films en 1994. Celui-ci comporte des réflexions générales concernant ses travaux, les problèmes auxquels elle s'est trouvée confrontée, les lignes directrices de ses actions pour 1995. Ces généralités sont complétées par une liste des aides accordées dans les différents créneaux d'intervention : courts et longs métrages de fiction, téléfilms de fiction live, produits télévisuels.

Un second chapitre traite des aides européennes de MEDIA, d'EURIMAGES; et des aides consenties dans le cadre de l'accord passé avec le CNC français, avant sa suppression. Ces aides agissent en synergie avec les aides sélectives attribuées par la Commission de Sélection des Films.

Un troisième chapitre est consacré aux aides automatiques affectées à notre industrie cinématographique

Le quatrième chapitre traite des conventions passées entre la Communauté française de Belgique et les chaînes télévisuelles RTBF, RTL/TVI et Canal + Belgique dans le domaine des coproductions menées en collaboration avec les producteurs indépendants.

Un cinquième chapitre concerne les aspects de promotion de notre cinématographie.

Un sixième chapitre est consacré aux ateliers de production.

Un septième chapitre est consacré aux relations entre la Direction de l'Audiovisuel et les associations professionnelles ainsi qu'à la création du Centre du cinéma et de l'audiovisuel.

CHAPITRE I

BILAN DE LA COMMISSION DE SELECTION DES FILMS

(Courts et longs métrages, téléfilms, produits télévisuels)

G E N E R A L I T E S

LA COMMISSION DE SELECTION DES FILMS

L'Arrêté Royal du 22 juin 1967 (modifié le 17/2/1976 et le 24/3/1978) qui tend à promouvoir la culture cinématographique belge d'expression française prévoit l'octroi de subventions à la production de films.

Le montant annuel des aides à la production cinématographique est fixé par le budget qui s'élève pour 1994 à 179,3 millions, après ajustement (1993 : 176; 1992 : 176; 1991 : 176; 1990 : 156; 1989 : 140; 1988 : 140; 1987 : 120; 1986 : 120; 1985 : 130; 1984 : 85; 1983 : 79; 1982 : 69; : 1981 : 60; 1980 : 43; 1979 : 51,5; 1978 : 56,5).

Ces aides sont destinées aux projets de films de fiction, d'animation et de création longs et courts métrages, à caractère belge et en version originale de langue française. Une partie de ce budget est réservée aux productions destinées à une diffusion télévisée (documentaires, séries d'animation, et téléfilms de fiction life).

Les candidats qui sollicitent l'aide de la Commission de Sélection des Films, le font au moyen du formulaire de demande disponible au service de l'Audiovisuel.

Une préqualification est établie sur base des critères définis par l'Administration (cfr Annexe pg 2 et 3).

1. ROLE ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION :

Le rôle de la Commission de Sélection des Films est d'émettre un avis consultatif sur l'ensemble des dossiers introduits par les candidats, avis qui sera transmis au Ministre compétent qui décide de l'octroi des subventions.

Les membres de la Commission sont choisis pour leurs activités spécifiques dans le milieu cinématographique ou en fonction de leurs qualités particulières dans le domaine culturel.

La Commission de Sélection des Films se réunit en fonction de projets à examiner et des disponibilités budgétaires.

Pour émettre son avis, la Commission tient compte des différents critères susceptibles de garantir la qualité du projet tels que le scénario (ou le synopsis), la note d'intention du demandeur, les éléments de production, ainsi que de toute autre information jugée intéressante.

En ce qui concerne le Fonds télévisuel, la participation d'une télévision est indispensable (coproduction ou préachat).

Une unique session d'examen des téléfilms de fiction life, majoritairement belges et produits en association avec une télévision (préachat ou coproduction) a été organisée en 1994.

Des visions à l'intention des membres de la Commission sont organisées les jours de réunion.

Les avis motivés rendus par la Commission au sujet de chaque projet sont ensuite transmis au Ministre qui fait part de sa décision à l'administration. C'est après cette procédure que les intéressés reçoivent la lettre qui leur indique le sort réservé à leur projet.

Pour ceux dont le projet est accepté commence dès lors un cheminement administratif pendant lequel aura lieu un passage en cellule technique (appelée aussi "Groupe d'Agrément") dont la finalité est de vérifier la viabilité technique et financière des projets.

On trouvera , en annexe, un dossier technique à l'usage des producteurs et des réalisateurs. Il comporte :

- Critères de préqualification;
- Fonctionnement de la Cellule technique;
- Barèmes d'aides;
- Le nouveau formulaire de demande d'aide;

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Composition de la Commission en 1994 :

Président

Henri ROANNE - Directeur du SCALE, Producer support system
(Programme MEDIA)

Vice-Présidente

Kathleen DE BETHUNE - Secrétaire Générale du Centre de l'Audiovisuel à Bruxelles
Productrice

Membres

Jean-Marie ANTOINE - Journaliste - Gestionnaire du Cinéma Forum à Namur
Jean-Marie BEAULOYE - Directeur régional de Bruxelles à la Médiathèque
de la Communauté française de Belgique asbl.
Président de EVE (Espace Vidéo Européen)
Freddy BOZZO - Co-organisateur du Festival du Cinéma Fantastique de Bruxelles
Etienne DERUE - Chargé de mission au CIRTEF pour TV5
Anne FRANCOIS - Réalisatrice TV, écrivain
Micheline HARDY - Comédienne
Anne HISLAIRE - Productrice à la R.T.B.F. (Intérieur nuit)
Emmanuel HOLLANDER - Conseil en Communication
Benoît LAMY - Réalisateur et producteur
Christian MAILLET - Comédien (décédé)
Jean-Pierre PECASSE - Co-responsable du cinéma Le Parc à Liège et
enseignant en expression et communication
Christine PIREAUX - Coordinatrice de Wallonie Image Production, Productrice
Philippe REYNAERT - Journaliste et critique de cinéma
Boris SZULZINGER - Réalisateur et producteur

Administration

Secrétariat de la Commission

Christiane DANO
Serge MEURANT
Marie-Hélène MASSIN (courts métrages)
Francis DUJARDIN (Fonds télévisuel)

Secrétariat du groupe technique

Emmanuel ROLAND

Observateurs

Michèle ETZEL - RTL/TVI
 Pierre MAES - Canal + Belgique
 Yves SWENNEN - RTBF
 Gérard LEGROS - Fonctionnaire à la retraite au Ministère
 des Affaires étrangères

Rôle des OBSERVATEURS des télévisions : ils donnent un avis concernant un engagement éventuel de leur chaîne respective sur les projets examinés.

Les membres de la commission sont nommés pour 2 ans; leur mandat peut être renouvelé une fois.

Les LONGS METRAGES et les TELEFILMS sont examinés en séance plénière.

Deux sous-commissions examinent les projets télévisuels et de courts métrages. Elles sont composées de la manière suivante :

Fonds télévisuel

Kathleen DE BETHUNE (Vice-Présidente)
 Jean-Marie BEAULOYE
 Anne HISLAIRE
 Christine PIREAUX
 Etienne DERUE
 Emmanuel HOLLANDER
 Boris SZULZINGER

Courts métrages

Henri ROANNE (Président)
 Jean-Marie ANTOINE
 Freddy BOZZO
 Anne FRANCOIS
 Micheline HARDY
 Benoît LAMY
 Christian MAILLET (décédé)
 Jean-Pierre PECASSE
 Philippe REYNAERT

II. BILAN

La Commission de Sélection des Films a géré, en 1994, un budget initial de 145,3 millions, auquel s'est ajouté, à l'ajustement budgétaire, une enveloppe financière de 20 millions destinée à l'aide à la production de téléfilms.

La répartition des aides s'est effectuée selon les proportions suivantes :

- 75% des aides ont été consacrées au cinéma, pour un montant de 108,975 millions FB;
soit 85% pour les longs métrages : 92,629 millions FB
et 15% pour les courts métrages : 16,346 millions FB
- 25% des aides ont été consacrées aux produits télévisuels : 36,325 millions FB
- 20 millions FB ont été consacrés à la production de téléfilms de fiction live.

En 1994, la Commission de Sélection a poursuivi une démarche caractérisée par la rigueur de ses méthodes de travail, lors de la sélection des projets, par l'extrême attention attachée à la maturité des scénarios et à la mise au point des dossiers de production.

Elle n'entend proposer d'aide à la production que lorsque sont réunies les conditions optimales pour permettre à chaque projet de réussir dans le créneau qui est le sien, avec un maximum d'adéquation entre les moyens mis en oeuvre, la nature du film ou du téléfilm, son audience potentielle.

La Commission se montre également attentive à inciter les producteurs et les auteurs à utiliser de façon plus efficace encore le potentiel offert par les divers réseaux européens de soutien, de manière à valoriser toutes les synergies possibles.

AIDE AUX COURTS METRAGES

Pour rappel, +/- 16 millions par année sont consacrés à l'aide à la production du court métrage.

En 1994, la Commission de sélection du court métrage s'est réunie à deux reprises, 34 projets lui ont été soumis dont 7 - remis une première fois en 1993 -, faisaient l'objet d'un second passage en 1994

10 projets de courts métrages ont reçu l'aide à la production, un projet a reçu une aide à la finition

Il s'agit de :

John		de Geneviève Mersch
	produit par Artémis Films	
La géronstère		de Jean-Charles Lami
	produit par To do Today	
Les enfants modèles		de Stéphane Xhrouet
	produit par Prima Vista	
Luc et Marie - le film		de Philippe Boon et Laurent Brandenbourger
	produit par Artémis Films	
Violette		d'Alex Stockman
	produit par AJC et 404 Films	
Une dernière vision de Hugo Vander Goes		de Dominique Lohlé
	produit par Lux Fugit Film	
Le réveil		de Marc-Henri Wajnberg
	produit par Wajnbrosse	
Sarajevo		de Stjepan Mihaljevic
	produit par Graphoui	
Making Of		de Olivier Van Hoofstadt
	produit par Arizona sprl	
Vacance		de Inès Rabadan
	produit par AJC	

Observation : les deux projets remis par Artémis Films dépassent la durée habituelle d'un court métrage:

John fait 40', tandis que **Luc et Marie, le film** atteint les 28'

Seul au sommet		de Thierry Dory
	produit par Mona Lisa Films	
a reçu une aide à la finition		

Coproduction et diffusion

A cette date et dans l'état d'avancement des projets acceptés en 1994, on peut observer que les producteurs essaient d'établir des coproductions avec la France et le Luxembourg. Ils négocient également dès le début du montage financier des accords de diffusion avec des complexes cinématographiques comme UGC ou Kinépolis, avec la TV, Canal + essentiellement.

A ce jour quatre projets sont terminés:

Luc et Marie, le film; est sélectionné à Clermont-Ferrand et acheté par Canal + France

John; est sélectionné dans la Compétition officielle de court métrage au Festival du film de Bruxelles

Seul au Sommet; a reçu le Prix du public à Media 10/10, il est aussi sélectionné à la Compétition officielle de court métrage au Festival du film de Bruxelles

Violette d'Alex Stockman; a été présenté lors d'une première d'AJC, séance au cours de laquelle trois autres courts métrages aidés par la Commission de sélection l'année précédente étaient également proposés.

Comme chaque année, la Communauté française a attribué ses prix du court métrage au Festival de Namur, à Média 10/10, au Festival de Huy, au Festival du Film de Bruxelles. Comme chaque année également, plusieurs courts métrages aidés par la Communauté ont obtenu des prix dans divers Festivals en Belgique et à l'étranger, ont participé à des semaines de cinéma belge organisées par le CGRI, ont été achetées par des télévisions (cfr annexes).

Rappelons également les actions soutenues par la Communauté française en faveur de la diffusion du court métrage.

Il s'agit de:

Tout-Court - à Namur qui organise avec la Direction de l'Audiovisuel la présence de la Communauté française au Festival et Marché à Clermont Ferrand notamment.

Les **Petits Déjeuners du Cinéma** de la Rétine de Plateau

Les séances de **Cinéma Brevis**

Le court en dit long organise chaque mois de mai au Centre Wallonie Bruxelles à Paris des séances de courts métrages sous forme de rétrospective, hommage ou première.

Le nombre d'aides attribuées en 1993 a été réduite de moitié en raison de la diminution de l'enveloppe budgétaire réservée aux courts métrages.

16 projets de courts métrages, déposés en 1994, sont en attente d'examen par la Commission de Sélection.

Enfin, la Commission de Sélection souhaite attirer l'attention des auteurs et de leurs producteurs sur la nécessité de développer complètement les scénarios qu'ils lui soumettent et de ne pas attendre son avis pour effectuer ce travail ou abandonner les projets.

Les courts métrages pour lesquels la Commission accepte un réexamen après finalisation du développement, ne peuvent être que l'exception, lorsque des qualités évidentes d'écriture et de regard cinématographique y sont déjà manifestes.

Il en va de même des dossiers de production qui doivent être établis avec tout le sérieux nécessaire par les producteurs, même si l'on tient compte du fait que l'aide de la Communauté française constitue effectivement le moteur de ces productions.

Là encore, il est arrivé en 1994 qu'un projet ait été ajourné la veille de la réunion dans l'attente d'un dossier de production établi de façon professionnelle.

AIDES AUX LONGS METRAGES

A. AIDES A L'ECRITURE

L'aide à l'écriture constitue un incitant. Son introduction est liée au processus de création cinématographique : le scénario n'est pas une fin en soi. C'est une étape de la production d'un film. Il est donc recommandé aux auteurs sollicitant une aide à l'écriture, d'annoncer quel réalisateur ou quel producteur est/sont intéressé(s) par le projet d'écriture.

Le montant de l'aide est de 500.000 BEF maximum pour 6 mois de travail. Les droits d'adaptation (frais d'option de 6 mois) ainsi que les éventuels travaux de recherches peuvent s'y ajouter, mais doivent être motivés et faire l'objet d'un devis.

Le délai de remise du scénario est d'un an après la signature du contrat.

Une aide à la coscénarisation peut être sollicitée de façon complémentaire à la première aide obtenue : elle visera, dans une seconde phase, à améliorer la qualité du scénario en recourant, par exemple, à un coscénariste belge ou étranger. Cette aide sera accordée sur devis et à la fourniture du contrat avec ce dernier. Le producteur sera encouragé à chercher des compléments de financement à l'échelle européenne.

Enfin, les demandes de lectures pour avis ne sont pas recevables par la Commission.

1. Aide à l'écriture de longs métrages

En 1994, la Commission de Sélection a examiné 11 dossiers de demande d'aide à l'écriture. Sept d'entre eux ont fait l'objet d'une aide.

G.M.T. 3

d'Yves et Olivier Ringer

Production : Independent

"Un homme d'affaires américain négocie à Moscou l'achat de stocks de carburant. Mais ses interlocuteurs russes sont retors et le voilà embarqué dans une traversée du pays en compagnie d'une femme conductrice de taxi dont il tombe amoureux..."

Il s'agit d'une comédie à l'américaine, aux péripéties nombreuses et souvent drôles. Un projet qui, réalisé, devrait atteindre un large public.

BRUXELLES - GDANSK - BRUXELLES de Tony Cecchinato et Jean Collette
 "Deux jeunes Belges partent en Pologne dans l'espoir de s'enrichir en y achetant "pour rien" du duvet...".

Comédie fondée sur l'observation dans laquelle les auteurs cherchent à montrer la Pologne et les Polonais en dehors des clichés habituels.

PAULA OU L'ELOGE DE LA VERITE

Scénaristes : Frédéric Fonteyne, Philippe Blasband et Michael Gabrieli

Réalisateur : Frédéric Fonteyne

Production : Entre chien et loup (Diana Elbaum)

Libre adaptation pour le cinéma du roman de l'écrivain suédois Torgny Lindgren, dont la traduction française est publiée chez Actes Sud.

L'AMOUR DANS L'AME

de Samy Pavel

Production : Alain Keytsman

Il s'agit de l'adaptation cinématographique du roman de Yves Simon portant le même titre.

LE SILENCE D'ALEXANDRE

de Jean-Jacques Andrien

Production : Les Films de la Drève

"Alexandre appartient à une famille d'industriels lainiers de Verviers. En décembre 1960, pendant qu'une grande grève paralyse les usines de la ville, il est envoyé dans une famille paysanne. Il y fera l'expérience d'un autre monde... Vingt ans plus tard, il revivra en Australie où il exerce le métier de cartographe un moment fort de son adolescence : les affres de la perte de la parole."

Il s'agit d'un projet de coproduction avec l'Australie (J'Elly Ballantine Production); le scénario est développé en coécriture avec le scénariste australien Peter Goldsworthy.

La collaboration du scénariste français Gérard Brach est annoncée pour une relecture finale du scénario.

L'ENFANT BLEU

d'Emmanuel Jaspers

"Pour multiplier les chances de réussite d'une insémination artificielle difficile, un couple a recours à un clonage d'embryons. Après la mort de leur premier enfant, et dans le deuil de celui-ci, il décide de tenter l'expérience de la gestation et de la naissance d'un frère jumeau issu des embryons congelés..."

Premier projet de long métrage de fiction.

2. Aide à l'écriture et à la constitution d'un dossier de production

AEROGYNE ET LE CINEMATOGRAPHE

de Françoise Levie

Production : Sofidoc

Pour raconter l'épopée du cinéma forain, de 1896 à 1907, Françoise Levie met en scène une jeune acrobate, Miss Aérogène qui, entre deux projections de films, présente un numéro de femme volante.

B. AIDES A LA PRODUCTION CONSENTIES EN 1994
--

En 1994, la Commission de Sélection a examiné 13 demandes d'aide à la production d'un long métrage de fiction. Parmi celles-ci, 8 ont été rencontrées, 5 concernent des projets majoritaires belges; les autres des projets minoritaires.

a) Majoritaires belges :

"Vinci avait raison"

de Henri Xhonneux

Production : Aligator Films sprl.

Il s'agit de l'adaptation cinématographique d'une pièce de Roland TOPOR, présentée pour la première fois en 1976 au Théâtre de Bruxelles, puis jouée avec succès à Berlin.

"Li" ("Between the Devil and the deep blue sea") de Marion Hänsel

(nouveau titre)

Production : Man's Films

Adaptation pour le cinéma d'une nouvelle de l'écrivain grec Nikos KAVVADIAS. C'est l'histoire de la rencontre, dans le port d'Hong Kong, d'un officier radio vivant sur un vieux cargo et d'une enfant chinoise vivant sur un sampan.

"Le nain rouge"

d'Yvan Lemoine

Production : Les Films Belges

Adaptation de la nouvelle de l'écrivain français Michel TOURNIER, portant le même titre.

"Le regardeur"

d'Eric Pauwels

Production : Simple production.

Long métrage expérimental à petit budget où le réel est mis à l'épreuve par celui qui le regarde.

Recherche menée en étroite collaboration avec les comédiens et les techniciens.

"Combat de fauves"

de Benoît Lamy

Production : Lamy Films

Adaptation cinématographique du roman de Henri Frédéric BLANC, paru aux Editions "Actes Sud", sous le même titre.

"Un homme, enfermé dans un ascenseur, est confronté à son passé.

Une femme survient qui pourrait le sauver, mais elle le tient à sa merci.

Commence alors un duel entre masculinité et féminité."

Le projet avait bénéficié d'une aide à l'écriture et à la constitution du dossier de production en mai 1993.

b) Minoritaires belges**"Kirikou et la sorcière"**

de Michel OCELOT et Raymond BURLET

Producteur belge : ODEC KID CARTOONS

"Kirikou est un petit garçon noir, débrouillard et indépendant. Il ira combattre la sorcière qui terrorise son village ..."

Long métrage d'animation destiné aux enfants. Il a été conçu et sera réalisé à l'aide du système logiciel Tic Tac Toon, mis au point par 2001 SA, avec le soutien financier du programme MEDIA des Communautés européennes, à travers le club d'investissement MEDIA et le concours de Cartoon.

Il s'agit d'une tripartite entre la France, le Luxembourg et la Belgique.

"L'enfant bombe"

de Mary Jimenez

Producteur belge : TRAMES

L'adoption d'un enfant péruvien par une jeune femme européenne confronte celle-ci aux dures réalités d'un pays dévasté par la guerre civile, le Pérou.

Coproduction anglo-belge.

"Alice"

d'Hubert Toint

Producteur belge : SAGA FILMS

"Alice, une jeune photographe, découvre la vie à travers la rencontre d'une petite communauté de jeunes squatters, la naissance d'une passion adolescente, la recherche d'un passé familial endeuillé par la disparition de ses parents dans de mystérieuses circonstances."

Premier long métrage de Hubert TOINT.

Production quadripartite entre la France, le Portugal, la Hollande et la Belgique.

C. AIDES A LA FINITION CONSENTIES EN 1994

En 1994, la Commission de Sélection a été saisie de deux demandes d'aide à la finition (portant sur la postproduction des films). Toutes deux ont donné lieu à un avis positif.

"La vie sexuelle des Belges"

de Jan Bucquoy

Production : Transatlantic Films

De la petite ville de province, où il a grandi, à la capitale, les voies de l'indépendance affective et idéologique d'un jeune homme naïf et sensible sont semées d'embûches. Ce premier long métrage de Jan Bucquoy est une biographie intime et réaliste, parfois proche du mélo, qui ne rechigne devant aucun tabou. Film à petit budget, tourné grâce à la complicité de comédiens et de techniciens de talent.

"Dieu sait quoi"

de Jean-Daniel Pollet

Production : Films 18

Jean-Daniel Pollet s'inspire des poèmes de Francis PONGE en une oeuvre librement articulée, aux images rigoureuses et fortes. Il s'agit d'une coproduction franco-belge.

SYNTHESE

Sorties de longs métrages aidés en 1993

Quatre longs métrages de fiction, aidés en 1993, sont ou ont été exploités en salles :

Farinelli de Gérard Corbiau (26.134 entrées sur Bruxelles au 28.12.94)

La partie d'Echecs de Yves Hanchar * (15.370 entrées sur Bruxelles au 1.10.94)

Le joueur de violon de Charlie Van Damme * (10.203 entrées sur Bruxelles au 1.10.94)

La vie sexuelle des Belges de Jan Bucquoy * (8.521 entrées sur Bruxelles au 1.10.94)

Il s'agit, il faut le remarquer, pour trois d'entre eux de premières oeuvres (*), remarquables par l'originalité de leur vision, par les démarches de jeunes producteurs qui les ont développées, dans un système de coproductions complexe, avec le souci de conserver à ces oeuvres leur appartenance à la culture de notre Communauté.

Longs métrages aidés en 1994

En ce qui concerne les projets de longs métrages aidés en 1994, au niveau du développement ou de la production, on assiste au retour de projets majoritairement belges; ou, lorsqu'ils sont financièrement minoritaires, qui témoignent de façon forte de l'appartenance à la culture de notre Communauté.

Certains poursuivent leur démarche créatrice de réalisateurs plus que confirmés dans notre Communauté et sur la scène internationale, Marion Hänsel, Jean-Jacques Andrien, Benoît Lamy, Samy Pavel, Henri Xhonneux. Chacun d'entre eux y affirme des choix longuement mûris, tout en cherchant des voies nouvelles à leurs sources d'inspiration. De jeunes réalisateurs les rejoignent dans des projets très diversifiés, allant de l'expérimentation à la comédie "*à l'américaine*" en passant par l'adaptation d'oeuvres littéraires et la science-fiction.

Il s'agit pour un nombre important de ces films d'adaptation cinématographique d'oeuvres romanesques ou de pièce de théâtre. (*Between the Devil and the deep blue sea* de Marion Hänsel, *Combat de fauves* de Benoît Lamy, *Vinci avait raison* de Henri Xhonneux, etc ...).

Le dynamisme de "jeunes" maisons de production (Entre chien et loup, les Films de l'Etang, Saga Films, Simple Productions, etc ...) est à la base de la réussite de bien des projets présentés en 1994. C'est grâce à leur opiniâtreté, à la multiplicité des projets qu'elles mettent en chantier souvent avec l'appui d'aides européennes, que ces maisons de productions renouvellent le paysage audiovisuel de notre Communauté. Cela dans un contexte budgétaire particulièrement difficile.

La Commission de Sélection a voulu, dans un certain nombre de ses avis, souligner cet aspect entièrement positif des projets qui lui étaient soumis.

Il faut signaler enfin que trois projets de longs métrages, ayant reçu en 1993 une promesse d'aide à la production, ont fait l'objet d'une annulation de celle-ci parce qu'ils n'ont pu être présentés avec succès à l'Agrément.

Il s'agit de :

Horta de Christian Mesnil

La bicyclette de Gianfranco Cabiddu

Production : Corsan Films

Monsieur Zanolitz, ne peut pas mourir de Marc Angelo

Production : Alain Keytsman.

En 1994, la Commission de Sélection s'est réunie deux fois pour examiner les projets de longs métrages qui lui étaient soumis.

Dès le mois de mai, l'enveloppe budgétaire dévolue à l'aide aux longs métrages était épuisée.

Une réunion plénière prévue pour novembre a été reportée en 1995.

C'est ce qui explique la diminution du nombre de projets inscrits à l'ordre du jour en 1994 : 29 demandes au lieu de 40 en 1993.

Cependant, le nombre de projets en attente au Secrétariat de la Commission, fin 94, s'élève à 17 dossiers.

*Voici la liste des projets de longs métrages en attente au 8/11/94
pour une aide à la production.*

Tic Tac Too	d'Alain Berliner
Le 8e jour de la semaine	de Jaco Van Dormael
La goulette	de Ferid Boughedir
La promesse	de Jean-Pierre et Luc Dardenne
Vidange perdue	de Luc Bourgois
Un divan à New York	de Chantal Akerman
Camping Cosmos	de Jan Bucquoy

AIDE A LA PRODUCTION DE TELEFILMS DE FICTION

La Commission de Sélection, dès 1992, se prononçait en faveur d'une politique de soutien aux téléfilms, convaincue que leur production doit être valorisée en Belgique, en collaboration avec les deux télévisions de notre Communauté.

La capacité d'audience du téléfilm, son coût modique en regard de celui d'un long métrage, permettent en effet de multiplier les productions, de donner du travail à nos techniciens et à nos comédiens dans des projets soit initiés par les professionnels de notre Communauté soit impliquant des réalisateurs belges.

En outre, le téléfilm peut constituer un banc d'essai pour les jeunes réalisateurs, leur procurer audience et réputation.

C'est ainsi qu'en 1993, cinq projets de téléfilms étaient aidés.

Deux d'entre eux, Week-end chez les Belges (nouveau titre) de Teff Erhat (coproduction Escapade Films SC et RTBF) et Souvenirs d'Anvers de Marc Lobet (coproduction Saga Films/RTL/TVI) ont été diffusés dans le cadre des collections dont ils font partie.

Trois autres projets sont en cours ou en finition : Leçon de vie de Boris Lehman (coproduction entre Dovfilm/la RTBF (Carré noir)/ la Z.D.F); Le trésor de Barbe rouge de Gérald Frydman (Atelier Alfred/RTBF/Canal +); La fée du bois du lac de Mauro Soldani (Iris Production/RTL/TVI) est en préparation.

Un projet minoritaire belge a du être abandonné : Été brûlant de Marion Hänsel.

Fin 1993, cette politique de soutien aux téléfilms était momentanément interrompue, étant donné la difficulté de la poursuivre financièrement.

A l'automne 1994, une enveloppe supplémentaire de 20 millions était mise à la disposition de la Commission pour soutenir la production des téléfilms de fiction.

Des critères d'éligibilité étaient fixés en accord avec les Associations professionnelles :

A savoir :

- Ne sont pris en considération que des projets de téléfilm libre, majoritairement belges et bénéficiant, dès leur introduction, d'une coproduction ou d'un préachat d'une télévision;
- Seules les demandes d'aide à la production sont rencontrées;
- L'aide à la production est plafonnée au montant de 7.500.000 FB; elle est octroyée pour un exemplaire unique ou un numéro de série;
- Le réalisateur du téléfilm doit travailler, de façon permanente, en Communauté française.

Il est entendu qu'ils ne valent que pour 1994.

Le caractère contraignant de ces critères, les délais très courts imposés aux producteurs pour préparer leurs dossiers, après une interruption de l'aide aux téléfilms de plusieurs mois, expliquent que seuls cinq projets ont été introduits et examinés par la Commission lors d'une session unique, le 13 décembre 1994. Quatre parmi eux ont fait l'objet d'une aide de 5 millions, chacun.

Passions froides de Jean-Marie Buchet

Production : Films 18

Ce marivaudage est traité par le réalisateur de Mireille dans la vie des autres sur le ton de l'humour à froid dans la tradition de Lubitsch.

Ce projet d'auteur - à tout petit budget - fait l'objet d'un préachat de Canal +.

Fanny de Alain de Halleux**Production** : Aligator Films

"Fanny, meneuse de revue célèbre, vient au secours de sa fille, emprisonnée en Belgique. Pour s'introduire dans la prison, elle accepte de prendre la direction de la revue montée par l'Administration avec les prisonnières."

Ce téléfilm s'inscrit dans la collection "Un jour, une vie", produite par la société française **Cipango** et diffusée sur France 2. Il est coproduit par la RTBF.

Le rôle de Fanny sera interprété par Annie Cordy.

Les vacances de Maigret de Pierre Joassin**Production** : Artemis Productions

Adaptation pour la télévision du roman de Simenon, portant le même titre.

Il s'agit d'un coproduction avec la RTBF et la société française DUNE qui est à l'initiative de la collection.

Le rôle de Maigret est confié à Bruno Cremer. Rony Coutteure et Pierre Laroche assurent deux des rôles principaux.

Le tournage de ce téléfilm est en cours.

A nous deux, Satan ! d'André Chandelle**Production** : Saga Films

Ce téléfilm constitue un numéro d'une série de 4 téléfilms de 90 minutes chacun, adaptations pour la télévision de quatre romans de Pierre Boule, auteur, entre autres, du "Pont de la rivière Kwai".

La collection est initiée par le producteur français **Blue Dahlia productions** en coproduction, pour la France avec France 2 et Ellipse.

Réalisé en coproduction avec la RTBF, ce téléfilm sera tourné en Belgique francophone, avec une équipe technique majoritairement belge, ainsi qu'avec des comédiens de notre Communauté.

Le choix d'André Chandelle comme réalisateur paraît prometteur. Son second court métrage "Léon G", aidé par la Communauté, est accueilli favorablement par le public des festivals.

PRODUCTION TELEVISUELLE

En 1994, 45 demandes d'aide à la production d'un projet télévisuel ont été examinées par la Commission de Sélection, 17 d'entre elles ont fait l'objet d'un avis favorable. 6 projets, introduits en 1994, sont en attente d'examen par la Commission de Sélection. Il s'agit dans tous les cas de projets documentaires.

Cette spécificité, affirmée depuis la création du Fonds télévisuel en 1988, ne s'est jamais démentie.

Les sujets abordés en 1994, sont d'une grande diversité d'approche :

- Réflexions et témoignages sur les conflits qui déchirent cette fin de siècle et sur le sort qui est réservé à leurs victimes (l'ex-Yougoslavie : "Vérité assiégée" de Nathalie Borgers et Leslie Asako Gladsjo, "Grandeurs et miniature de la Bosnie" d'Emmanuel Jaspers; "Portrait d'Algérie" de Pierre Delattre; "Fin de siècle" à Cuba de Simon Zaleski et "~~Pierre qui roule~~" de Benoît Dervaux, consacré aux enfants des rues en Roumanie). *Pierre qui roule CIGI et MONICA*

Il s'agit de sujets "à hauts risques", traités souvent par des jeunes réalisateurs.

- Oeuvres de documentaristes chevronnés : Françoise Levie avec "Les grandes dames du strip-tease", Richard Olivier avec "Peaux de chagrin", Jean-Claude Riga avec "Les compagnons secrets"...
- Oeuvres alliant le point de vue documentaire et l'expérimentation; sur le ballet et la danse ("Rien de réel" de Michel Jakar), sur l'approche d'un écrivain ("Marcel Moreau" par Michel Jakar également).
- Poursuite d'une démarche originale de documentariste : "Peaux de chagrin" de Richard Olivier, "Danube" d'Annick Leroy.
- Premières oeuvres.
- Une série TV documentaire à réaliser en animation présente de manière pédagogique les 104 éléments du tableau de Mendeleiev.
- Citons enfin la poursuite d'un des chefs-d'oeuvre de l'histoire de notre cinéma, mêlant de façon originale et parfaitement maîtrisée la fiction au documentaire, "Les amis du plaisir" de Luc De Heusch, revisités trente ans plus tard.

Bon nombre de ces projets - la moitié environ - ont également reçu une aide au développement ou à la production de la part des deux structures d'accueil : le Centre de l'Audiovisuel à Bruxelles et Wallonie Image Production.

Le maintien d'émissions documentaires au sein des télévisions de notre Communauté s'avère plus nécessaire que jamais à l'essor de la production de documentaires de création.

Si les conventions signées entre les producteurs indépendants et les chaînes (RTBF et RTL/TVI) constituent une possibilité de financement nouveau pour de tels projets (cfr Chapitre IV), la hauteur de la participation financière des télévisions pour ces documentaires n'atteint pas toujours les 15% de la part belge exigés pour la recevabilité de ces documentaires à l'agrément.

PROMESSES D'AIDE 1994

	<u>Montant</u>	<u>%</u>
1) Longs métrages (production + compl.) :	112.730.000	59,44
2) Longs métrages (écriture + CDP) :	5.982.000	3,15
3) Courts métrages (production) :	16.200.000	8,54
4) Films télévisuels (production) :	34.750.000	18,32
5) Téléfilms (production) :	20.000.000	10,55
TOTAL :	189.662.000	100%

**AIDES A LA PRODUCTION - AIDES COMPLEMENTAIRES - AIDES FINITION
DOSSIERS RETENUS PAR LA COMMISSION EN 1994
LONGS METRAGES**

TITRE	REALISATEUR(S)	MAISON DE PRODUCTION	DATE DU P.V.	AIDES	BUDGET DE PRODUCTION GLOBAL	
VINCI AVAIT RAISON	Henri XHONNEUX	Aligator Film sprl	10/02/94	12.000.000,-	78.999.791,-	majoritaire
BETWEEN THE DEVIL AND THE DEEP BLUE SEA	Marion HANSEL	Man's Films	10/02/94	20.000.000,-	103.414.000,-	majoritaire
LE NAIN ROUGE	Yvan LEMOINE	Les Films belges	10/02/94	20.000.000,-	97.292.742,-	(1)
LE REGARDEUR	Eric PAUWELS	Simple Production	10/02/94	8.000.000,-	27.355.920,-	majoritaire
LA VIE SEXUELLE DES BELGES	Jan BUCQUOY	Transatlantic Films	10/02/94	5.000.000,-	27.199.030,-	majoritaire
KIRIKOU ET LA SORCIERE	Michel OCELOT et Raymond BURLET	ODEC Kid Cartoons	05/05/94	8.000.000,-	124.300.000,-	(2)
COMBAT DE FAUVES	Benoît LAMY	Lamy Films	05/05/94	22.500.000,-	108.000.000,-	majoritaire
L'ENFANT BOMBE	Mary JIMENEZ	Trames	05/05/94	12.000.000,-	193.000.000,-	minoritaire
ALICE	Hubert TOINT	Saga Films	05/05/94	25.000.000,-	147.860.625,-	minoritaire
LA PARTIE D'ECHECS	Yves HANCHAR	Les Films de l'Etang	05/05/94	3.560.000,-	138.000.000,-	
DIEU SAIT QUOI	Jean-Daniel POLLET	Films 18	05/05/94	670.000,-	50.745.564,-	

(1) confirmation sur budget 93, non repris dans le total

(2) en deux ans : 4 millions sur 94, 4 millions sur 95

**AIDES A L'ECRITURE ET AIDES A LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE PRODUCTION
DOSSIERS RETENUS PAR LA COMMISSION EN 1994
LONGS METRAGES**

TITRE	REALISATEUR(S)	MAISON DE PRODUCTION	DATE DU P.V.	AIDES	BUDGET DE PRODUCTION GLOBAL
G.M.T. - 3	Yves et Olivier RINGER		10/02/94	600.000,-	
BRUXELLES-GDANSK-BRUXELLES	Tomny CECCHINATO et Jean COLLETTE		10/02/94	660.000,-	
PAULA OU L'ELOGE DE LA VERITE	Frédéric FONTEYNE	Entre chien et loup	10/02/94	750.000,-	
AEROGYNE ET LE CINEMATOGRAFIE	Françoise LEVIE	SOFIDOC	10/02/94	1.850.000,-	
MUSIQUE DE CHAMBRE	Samy PAVEL	Alain Keytsman	10/02/94	500.000,-	95.000.000,-
LE SILENCE D'ALEXANDRE	Jean-Jacques ANDRIEN	Les Films de la Drève	05/05/94	750.000,-	
L'AMOUR DANS L'AME	Samy PAVEL	Alain Keytsman Productions	05/05/94	872.000,-	
L'ENFANT BLEU	Emmanuel JESPERS		05/05/94	500.000,-	

(1)

(1) suppression suite à la promesse "L'amour dans l'âme", du 05/05/94

**AIDES A LA PRODUCTION
DOSSIERS RETENUS PAR LA COMMISSION EN 1994
COURTS METRAGES**

TITRE	REALISATEUR(S)	MAISON DE PRODUCTION	DATE DU P.V.	AIDES	BUDGET DE PRODUCTION GLOBAL
JOHN	Geneviève MERSCH	Artémis Production	31/03/94	1.000.000,-	5.839.169,-
LA GERONSTERE	Jean-Charles LAMI	To do Today	31/03/94	1.700.000,-	4.398.359,-
LES ENFANTS MODELES	Stéphane XHROUET	Prima Vista	31/03/94	1.500.000,-	3.203.395,-
LUC ET MARIE - LE FILM	P. BOON et L. BRANDENBOURGER	Artémis Production	31/03/94	1.700.000,-	3.243.154,-
VIOLETTE	Alex STOCKMAN	A.J.C. et 404 Films asbl	31/03/94	1.000.000,-	3.168.809,-
UNE DERNIERE VISION DE HUGO VAN DER GOES	Dominique LOHLE	Lux Fugit Film	29/09/94	1.700.000,-	2.684.814,-
LE REVEIL	Marc-Henri WAJNBERG	Wajnbrose	29/09/94	1.700.000,-	3.279.924,-
SARAJEVO	Stjepan MIHALJEVIC	Graphoui	29/09/94	2.000.000,-	3.150.953,-
SEUL AU SOMMET	Thierry DORY	Mona Lisa Films	29/09/94	500.000,-	1.898.500,-
MAKING OF	Olivier VAN HOOFFSTADT	Arizona Sprl	29/09/94	1.700.000,-	4.151.927,-
VACANCE	Inès RABADAN	A.J.C.	29/09/94	1.700.000,-	2.420.493,-

**AIDES A LA PRODUCTION ET AIDES A L'ECRITURE
DOSSIERS RETENUS PAR LA COMMISSION EN 1994
FILMS TELEVISUELS**

TITRE	REALISATEUR(S)	MAISON DE PRODUCTION	DATE DU P.V.	AIDES	BUDGET DE PRODUCTION GLOBAL
AIRLINERS	André BUYTAERS	Max le Producteur	10/02/94	800.000,-	
LA ROUTE DU CHOCOLAT	Chris VERMORCKEN		10/02/94	500.000,-	
FIN DE SIECLE	Simon ZALESKI	Paradise Films	10/03/94	1.400.000,-	7.534.993,-
LES AMIS DU PLAISIR, 30 ANS APRES	Luc DE HEUSCH	Simple Production	10/03/94	2.000.000,-	20.743.299,-
PIERRE-QUI-ROULE+	Benoît DERVAUX	Dérives asbl	10/03/94	953.000,-	
LA VERITE ASSIEGEE	Nathalie BORGERS et Leslie ASAKO GLADJSO	Max le Producteur	10/03/94	800.000,-	4.977.760,-
ASIENTOS	Francis WOUKOACHE	P.B.C. Pictures	10/03/94	1.500.000,-	8.989.668,-
PORTRAIT D'ALGERIE	Pierre DELATRE	Laura Productions	10/03/94	1.400.000,-	8.870.180,-
RIEN DE REEL	Michel JAKAR	Paralleles Productions	10/03/94	900.000,-	9.773.550,-
MARCEL MOREAU	Michel JAKAR	Kamalalam asbl	02/06/94	1.500.000,-	6.030.813,-
AUTOUR DE LA MORT D'UN COCHON	Bénédictte EMSENS	Paradise Films	02/06/94	1.500.000,-	4.657.504,-
GRANDEUR ET MINIATURE DE LA BOSNIE	Emmanuel JESPERS	To do Today	02/06/94	1.250.000,-	4.944.091,-
A LA RECHERCHE DE L'ONCLE JOSEPH (devenu Les compagnons secrets)	Jean-Claude RIGA	Latitudes Productions	02/06/94	1.500.000,-	10.717.500,-
RANSART BLUES	Nathalie FRITZ	Salammo sprl	16/09/94	1.500.000,-	4.750.684,-
MENDELEIEV	Roland LAMBE	ODEC Kid Cartoons	16/09/94	2.000.000,-	75.641.510,-
LES SAUVEURS DE CLOCHES	Didier HILL-DERIVE	J.B. Productions s.c.	16/09/94	1.500.000,-	4.827.317,-
PEAUX DE CHAGRIN	Richard OLIVIER	Olivier Films	16/09/94	1.500.000,-	6.929.982,-
LES GRANDES DAMES DU STRIP-TEASE	Françoise LEVIE	SOFIDOC	16/09/94	800.000,-	10.326.313,-
DANUBE	Annick LEROY	Cobra Films	16/09/94	1.250.000,-	6.852.000,-

* Remarque : Confirmation sur budget 93, non repris dans le total.

**AIDES A LA PRODUCTION
DOSSIERS RETENUS PAR LA COMMISSION EN 1994
TELEFILMS**

TITRE	REALISATEUR(S)	MAISON DE PRODUCTION	DATE DU P.V.	AIDES	BUDGET DE PRODUCTION GLOBAL
PASSIONS FROIDES	Jean-Marie BUCHET	Films 18	13/12/94	5.000.000,-	10.978.433,-
FANNY	Alain de HALLEUX	Aligator Films	13/12/94	5.000.000,-	41.121.922,-
LES VACANCES DE MAIGRET	Pierre JOASSIN	Artémis Production	13/12/94	5.000.000,-	67.301.312,-
A NOUS DEUX, SATAN !	André CHANDELLE	Saga Films	13/12/94	5.000.000,-	216.000.000,-

TABLEAU COMPARATIF DU NOMBRE DE DOSSIERS INTRODITS ET DU NOMBRE D'AIDES ACCORDEES; DEPUIS 1990

En 1990, 92 dossiers étaient examinés par la Commission de Sélection; 42 aides étaient attribuées (11 aux longs métrages, 12 aux courts métrages et 19 aux produits télévisuels).

En 1991, 126 dossiers étaient examinés et 46 aides attribuées, dont voici le détail :

- CINEMA	LM : 60 demandes	21 aides
	CM : 26 demandes	8 aides
- F.T.V.	40 demandes	17 aides

En 1992, 197 dossiers ont été examinés et 78 aides attribuées :

- CINEMA	LM : 51 demandes	18 aides
	CM : 72 demandes	24 aides
- TELEFILM	3 demandes	3 aides
- F.T.V.	72 demandes	33 aides

En 1993, 176 dossiers ont été examinés et 72 aides attribuées :

- CINEMA	LM : 40 demandes	18 aides
	CM : 60 demandes	20 aides
- TELEFILM	10 demandes	7 aides
- F.T.V.	66 demandes	27 aides

En 1994, 113 dossiers ont été examinés et 52 aides attribuées :

- CINEMA	LM : 29 demandes	18 aides
	CM : 34 demandes	11 aides
- TELEFILM	5 demandes	4 aides
- F.T.V.	45 demandes	19 aides

En 1994, la Commission de Sélection s'est réunie 11 journées soit pour l'examen de projets (8 jours) soit pour des discussions d'ordre général, concernant le fonctionnement et la politique de la Commission.

CHAPITRE II

**AIDES EUROPEENNES :
MEDIA
EURIMAGES
C.N.C**

L'EUROPE

A. Le Programme MEDIA

Créé en décembre 1990 par le Conseil des ministres européens et doté d'un budget de 200 millions d'écus pour cinq ans, le Programme MEDIA a fait l'objet, comme prévu, d'un rapport d'évaluation en 1993. Il a également été discuté lors de la publication du Livre vert de la Commission et à l'occasion de la Conférence européenne sur l'audiovisuel en 1994. En fonction de ces différentes consultations, des propositions sont faites pour un aménagement du Programme qui pourrait déboucher, après 1995, sur la mise en place d'un MEDIA 2. Celui-ci serait constitué autour de trois pôles prioritaires : la formation, le développement et la diffusion.

La Communauté française apporte son appui à cette initiative européenne et participe financièrement à l'implantation sur son territoire de trois structures parmi les plus importantes du Programme: EAVE (formation de jeunes producteurs), EURO AIM (aide à la production indépendante) et CARTOON (renforcement de l'industrie du film d'animation).

En quatre ans, plus de 5.000 projets professionnels ont été soutenus par le Programme MEDIA. On trouvera ci-après un aperçu des aides européennes accordées à des sociétés belges francophones pendant l'année 1994.

PROJETS BELGES AYANT RECU DES AIDES DU PROGRAMME MEDIA EN 1994

EAVE

Cycle de formation professionnelle pour des producteurs de cinéma et de télévision

Quatre belges ont été sélectionnés en 1994 pour participer au cycle EAVE/Europe 1995.

Parmi eux, trois francophones : Isabelle MATHY (Man's Films), Evangelia BOUDALIKA-MESNIL (La Belle Hélène) et Sophie LEVIE (Sofidoc).

SOURCES

Ateliers d'écriture pour scénariste

Deux Belges ont été retenus pour les sessions de Cardiff et de Bordeaux : Tania MALO-BOTEVA ("**Les filles du soleil**"), Yvan LEMOINE ("**Le nain rouge**" Projet aidé par la Commission de Sélection).

PILOTS

Centre de développement de feuilletons et de séries TV

Un projet belge sélectionné en 1994 : "**La route du chocolat**" (Projet aidé par la Commission de Sélection), série conçue par la cinéaste Chris Vermorcken, produite par Prima Vista et la RTBF.

SCRIPT

Aide à l'écriture et au développement de fictions pour le cinéma ou la TV

"**Rafales**", film conçu par Huguette Marquand-Ferreux,
coproduit par Pierre Levie (Sofidoc)

"**La route du chocolat**", série télévisée (Projet aidé par la Commission de Sélection)
coproduite par Jean-Pierre Berckmans (Prima Vista)

"**Hamlet America**", long métrage
coproduit par Dany Geys (PDG & Partners)

"**Le grand Meaulne**", adaptation de Jean Cosmos, réalisée par Jean-Daniel Verhaege et
produite par Dominique Janne (K2)

DOCUMENTARY

Soutien au développement de projets de documentaires de création

"Portrait d'Algérie" (Projet aidé par la Commission de Sélection) réalisé et produit par Pierre Delattre (Laura Production)

Aide à la promotion

"City of the Steppes", une approche du peuple mongol par Peter Brosens (Inti Films)
 "Nukak Maku", le portrait d'une des dernières tribus nomades d'Amazonie produit par Alain Naudy (AVC Rainbow)

MAP-TV

Aide aux documentaires utilisant au moins 20% d'archives

"Expédition au Canada", réalisé par Jean-Noël Delamarre

"Juillet meurtrier", réalisé par Marc Mopty, (Projet proposé à l'examen de la Commission de Sélection)

produit par Production Team

"Le cahier noir de Zinaïda Gippius", de Zlatina Rousseva, (Projet proposé à l'examen de la Commission de Sélection)

coproduit par Solaris Films

"Portrait de famille sur fond de Patagonie", de Anne Levy-Morelle, (Projet proposé à l'examen de la Commission de Sélection)

produit par Saga Films

"Les amis du plaisir, trente ans après", de Luc de Heusch, (Projet aidé par la Commission de Sélection)

produit par Simple Production

"La mare aux canards", réalisé par Jean-Claude Averty

"Arracher les masques" produit par Morgane Films (Projet aidé par la Commission de Sélection)

"Victor Serge", produit par Salamambo

CARTOON

Aide à la préproduction de films d'animation

"Carland cross", série longue

produite par Odec Kid Cartoons

"A spider's quest", série courte

produite par Kreyate Animation

"Baby boom", série longue

produite par Neurones Productions

"Arnie", série longue

produite par Sofidoc

SCALE

Soutien logistique à des sociétés de production des "petits pays"

Prêt destiné à renforcer la structure financière (Scale Producers support system - spss)
Odec-Kid Cartoons

+ Complément à la session 1993 : Les Films de l'Etang

Prêt pour la commercialisation de longs métrages (spss - strategics)
Saga Films ("Alice"), Sophimages ("Hey Stranger") :
Projets aidés par la Commission de Sélection

EURO AIM

Structure de services pour la promotion des productions européennes indépendantes

Rendez-vous de la finance et de la coproduction à Postdam

Hubert Toint ("Alice") (Projet aidé par la Commission de Sélection)

Arnaud Colin ("The park")

Paul Breuls ("Suite 16" et "Nonna")

J. J. Vincent ("Shades")

Screenings de Donostia

Douze producteurs belges et 30 productions inscrites sur le marché.

MIP-TV et MIP-COM de Cannes

15 sociétés belges ont bénéficié de la ristourne "Ad scheme" sur leurs frais de promotion :
CBA, Fin et Com, Les Films du Corsaire, ICDI, Marc Levie Visuals, Milly Films, Nota Bene,
Production Team, Saga Films, Sophimages, Transatlantic, Wajnbrosse, Wallonie Images
Production.

CLUB D'INVESTISSEMENT

Aide à la production de programmes utilisant les nouvelles technologies (haute définition, images numériques...)

"Cosmic park", court métrage de science-fiction réalisé en 3 D,
coproduit par LBO, Talent Factory et des sociétés française et américaine

"Mécaniques célestes", long métrage
coproduit par la France, la Belgique (Paradise Films), l'Espagne et le Venezuela

"A l'écoute de la terre", documentaire de 52'
coproduit par la France, l'Allemagne et la Belgique (RTBF)

"Breaking the waves", long métrage réalisé par Lars von Triers,
coproduit par le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège,
la Belgique (PDG & Partners)

"Insektors", série d'animation 3 D (26 x 13')
coproduite par la France, la Belgique (RTBF, Neurones Cartoon)
et le Luxembourg

"**Kirikou et la sorcière**" (Projet aidé par la Commission de Sélection), long métrage d'animation réalisé par Michel Ocelot et Raymond Burt

produit par Odec Kid Cartoons (Bruxelles) avec la RTBF, Les armateurs (France), Monipoly Productions (Luxembourg)

"**Bruxelles CD**", au travers de la bande dessinée de Benoit Peeters et François Schuiten, édité par Saga Films et coproduit par Image Création, la Région bruxelloise, ICDI (Charleroi); les éditions Casterman et Philips

"**Le connaisseur**", jeu interactif sur les vins

édité par Image Création (Bruxelles), coproduit avec ICDI (Charleroi) et une société française

"**Proverbes animés**", série réalisée par Sace et Darnovsky Animation

coproduite par la RTBF et le CIM

"**La vieille dame et les pigeons**", fiction télévisée française

coproduite par Odec Kid Cartoons et la RTBF

"**Somnia ou le voyage en hypnopompia**", téléfilm en 3 D et effets spéciaux en HD

coproduit par Les Films de l'Etang

"**The merman**", long métrage de fiction hollandais réalisé en animation 3 D et trucages numériques coproduit par Philips et Daska Films

EVE

Aide à des sociétés d'édition et de distribution de vidéocassettes

Deux sociétés belges, Cinélibre et Meteor Home Video ont reçu des prêts pour des actions de promotion de productions européennes en vidéo.

EFDO

Soutien à la distribution de longs métrages européens

Sept sociétés belges ont reçu des prêts pour distribuer une dizaine de films européens dans les salles en Belgique : Standard Film, Eliza, Les Films de l'Elysée, Cinélibre, Progrès, Alternative Film, Concorde.

Par ailleurs, "**Marie**" (Film aidé par la Commission de Sélection) et "**La vie sexuelle des Belges**" (Film aidé par la Commission de Sélection) seront distribués dans une demi-douzaine de pays européens.

MEDIA SALLES

Promotion du film européen à travers des actions ponctuelles

Six salles, dont 4 en Wallonie ont bénéficié d'aides pour participer à la Semaine du cinéma européen en novembre dernier : Opéra à Liège, Forum à Namur, Agora à Louvain-la-Neuve et Patria à Virton.

EUROPA CINEMAS*Soutien aux salles*

En Communauté française, quatre cinémas ont reçu le label "Salles Pavillons" pour programmer et promouvoir des films européens pendant toute l'année.

Il s'agit de l'Arenberg-Galeries et du Vendôme à Bruxelles, du Parc et du Churchill à Liège.

EURIMAGES

Institué par le Conseil de l'Europe en 1988, le fonds de soutien à la coproduction et à la distribution Eurimages poursuit ses travaux en adaptant de manière pragmatique ses objectifs et ses règlements aux fluctuations du terrain audiovisuel européen.

Eurimages compte à ce jour 24 Etats membres : Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni.

En 1994, 14 films produits ou coproduits en Communauté française ont bénéficié de cette aide : 11 longs métrages et 3 documentaires.

* Les films de longs métrages ou les documentaires mentionnés avec * ont fait l'objet d'une aide de la part de la Commission de Sélection des Films ou ont été déposés auprès de celle-ci.

Longs métrages majoritaires

* "KIRIKOU ET LA SORCIERE"

Réalisateurs : Michel OCELOT (France) et Raymond BURLET (Belgique)
 Producteur : Odec-Kid Cartoons (Belgique)
 Co-producteur : Les armateurs sarl (France)
 Monipoly Productions sarl (Luxembourg)

Montant de l'aide : 1.700.000 FF

* "BETWEEN THE DEVIL AND THE DEEP BLUE SEA"

Réalisatrice : Marion HÄNSEL (Belgique)
 Producteur : Man's Films (Belgique)
 Co-producteur : Mark Forstater production (Royaume Uni)
 Tchín Tchín Production (France)

Montant de l'aide : 1.000.000 FF

Longs métrages minoritaires

"UN EROE BORGHESE"

Réalisateur : Michele PLACIDO (Italie)
 Producteur : Taodue Film srl (Italie)
 Co-producteur : Mact Productions (France)
 Corsan production (Belgique)

Montant de l'aide : 1.900.000 FF

"BYE BYE"

Réalisateur : Karim DRIDI (France)
 Producteur : ADR Production (France)
 Co-producteur : Thelma Films (Suisse)
 Compagnie Méditerranéenne du Cinéma (Belgique)
Montant de l'aide : 1.800.000 FF

"ANTONIA'S LINE"

Réalisatrice : Marleen GORRIS (Pays-Bas)
 Producteur : Bergen (Pays-Bas)
 Co-producteur : Prime Time (Belgique)
 Primitive Pictures (Royaume Uni)
Montant de l'aide : 1.500.000 FF

"LE CRI DE LA SOIE"

Réalisateur : Yvon MARCIANO (France)
 Producteur : Mimosa productions (France)
 Co-producteur : T & C Film (Suisse)
 Compagnie Méditerranéenne du cinéma (Belgique)
Montant de l'aide : 2.000.000 FF

"FEAR/FAR/FUTURE/L'AVENIR"

Réalisateur : Robert KRAMER (France-USA)
 Producteur : Vega Film AG (Suisse)
 Co-producteurs : Avventura Films (France)
 Paradise Films (Belgique)
Montant de l'aide : 1.300.000 FF

"CRUDITE"

Réalisateur : Armando MANNI (Italie)
 Producteur : Sacha Film Company srl (Italie)
 Co-producteurs : Alexis Films sa (Belgique)
 Interfilm Co. Lta (Bulgarie)
Montant de l'aide : 1.400.000 FF

"TOTAL ECLIPSE"

Réalisatrice : Agnieszka HOLLAND (France/Pologne)
 Producteur : FIT Production (France)
 Co-producteurs : K2 (Belgique)
 Portman Productions Ltd (Royaume Uni)
Montant de l'aide : 4.000.000 FF

*** "TYPHON"**

Réalisateur : Pierre SCHOENDOERFFER (France)
 Producteur : Erato Films (France)
 Co-producteurs : Heritage Film (Pologne)
 Nomad Films (Belgique)
Montant de l'aide : 4.000.000 FF

"TRES ESTRELLAS"

Réalisateurs : Juan GARCIA, Paco MIR, Carles SANS (Espagne)
 Producteur : Sogetel (Espagne)
 Co-producteurs : PDG & Partners (Belgique)
 Sigma Film Productions AV (Pays-Bas)
Montant de l'aide : 1.600.000 FF

Documentaires de création**"LE BEBE EST UNE PERSONNE"**

Réalisateur : Bernard MARTINO
 Producteur : Productions Raspail et associés s.a. (France)
 Co-producteur : Wajnbrose (Belgique)
Montant de l'aide : 500.000 FF

"LETTRE A LEE MILLER"

Réalisateur : Sylvain ROUMETTE (France)
 Producteur : Terra Luna Films (France)
 Co-producteur : Artémis Productions (Belgique)
Montant de l'aide : 200.000 FF

*** "RHODES FOR EVER"**

Réalisatrice : Diane PERELSZTEJN (Belgique)
 Producteur : Les Films de la Mémoire (Belgique)
 Co-producteur : Filmiryhmä OY (Finlande)
Montant de l'aide : 170.000 FF

**CONVENTION CINEMA ENTRE LE CNC ET LA COMMUNAUTE
FRANCAISE DE BELGIQUE DU 23/01/1987**

En 1994, la Direction de l'Audiovisuel a été avertie par une lettre du Directeur Général du CNC, Mr Dominique Wallon que le CNC voulait mettre fin à la Convention particulière en dépit du bon déroulement de celle-ci et de la satisfaction des producteurs belges et français sur son application.

Les motifs évoqués :

- a) double emploi avec Eurimages
- b) économie budgétaire pour toutes les Conventions particulières européennes (Suisse, Portugal, Allemagne) dont les ressources provenaient des budgets du Ministère de la Culture et non du CNC.

Après deux rencontres officielles avec le CNC, en mai à Cannes et en décembre à Paris, en présence de l'Administration et de deux professionnels belges, la décision a été confirmée.

En conclusion cette décision portera malheureusement atteinte aux futures coproductions bilatérales avec la France ainsi qu'aux activités de nos producteurs.

Le tableau 94 se trouve également en annexe.

CONVENTION CINEMA ENTRE LA C.F.B. ET LE C.N.C.

BILAN COMPTABLE

1993

<u>Films aidés</u>	<u>Part française</u>			<u>Part belge</u>		
	<u>F%</u>	<u>B%</u>	<u>Distrib.</u>	<u>Prod.</u>	<u>FB</u>	<u>Product.</u>
<i>Mina</i>						
<i>Tammenbaum</i>	75	25	-	-	-	2.100.000
<i>Métisse</i>	80	20	-	-	-	1.200.000
<i>Un bruit qui rend fou</i>	30	55	-	330.000	2.000.000	-
<i>Le joueur de violon</i>	60	20	-	-	-	2.000.000
<i>Loin des barbares</i>	60	20	-	-	-	1.800.000
<i>La partie d'échecs</i>	40	45	-	330.000	2.400.000	-
<i>Just friends</i>	-	+	250.000	-	1.500.000	-
Total final :				5.900.000		7.100.000

CONVENTION CINEMA ENTRE LA C.F.B. ET LE C.N.C.

BILAN COMPTABLE

1994

<u>Films aidés</u>	<u>Part française</u>				<u>Part belge</u>		
	<u>F%</u>	<u>B%</u>	<u>Distrib.</u>	<u>Prod.</u>	<u>FB</u>	<u>Distrib.</u>	<u>Product.</u>
<i>Métisse</i>	80	20	-	-	-	500.000	-
<i>Le fils du requin</i>	60	25	280.000	-	1.680.000	600.000	-
<i>Pardon Cupidon</i>		100	150.000	-	900.000	-	-
<i>Mina</i>							
<i>Tannenbaum</i>	65	20	-	-	-	500.000	-
<i>Farinelli</i>							3.000.000
<i>Marie</i>			250.000	-	1.500.000	-	-
<i>Déjà s'envole</i>			100.000	-	600.000	-	-
<i>la fleur maigre</i>							
<i>Between the devil</i>							
<i>and the deep blue</i>							
<i>sea</i>	20	54	-	250.000	1.500.000	-	-
<i>La nuit des cerfs</i>							
<i>volants</i>	48	52	-	250.000	1.500.000	-	-
<i>Vent de colère</i>	50	20	-	-	-	-	(1.500.000) *
<i>Bye bye</i>	60	20	-	-	-	-	1.500.000

Part française

Total distribution : 3.000.000,- FB demandés : 4.680.000 dépensés (dépassement décidé unilatéralement par la France)
 Total provisoire prod. : 3.000.000,- FB demandés : 1.800.000 FB dépensés (réduction décidée unilatéralement par la France)

Part belge

Total distribution : 1.600.000,- FB
 Total production : 6.000.000,- FB dont 4.500.000 FB engagés.
 * Production non engagée.

CHAPITRE III

AIDES AUTOMATIQUES A L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE

LES AIDES AUTOMATIQUES A LA PRODUCTION DES FILMS RECONNUS COMME BELGES

Pour l'année 1994, la Communauté flamande a adopté un nouvel arrêté qui annule les aides automatiques en faveur des films de court métrage. De ce fait, la Communauté française a organisé seule les séances de la Commission d'aide automatique aux Films visant à la reconnaissance des films de nationalité belge et l'attribution des primes.

Cela, en attendant qu'un nouvel arrêté du Gouvernement de la Communauté française vienne réglementer cette matière, d'une façon plus équilibrée en ce qui concerne les primes consenties aux courts métrages.

Les règles d'attributions des aides automatiques ont donc, en 1994, obéi aux critères suivants :

Qui peut en bénéficier ?

Ces aides sont octroyées à des films déjà achevés et reconnus comme belges. Pour obtenir cette reconnaissance, ils doivent être produits par des personnes physiques ou morales de nationalité belge dont l'activité technique et commerciale s'exerce en Belgique, avec une extension aux ressortissants des Etats membres des Communautés Européennes; elle peut être étendue à des ressortissants d'autres pays, sous réserve de réciprocité.

Les films doivent être tournés en Belgique à l'exception des extérieurs : les studios et laboratoires doivent être belges, sauf impossibilité technique. L'équipe doit être composée de Belges ou de ressortissants d'un des Etats membres de la C.E.E. Cinquante pour cent au moins des émoluments et des frais remboursés aux collaborateurs du film doivent l'être à des Belges ou des ressortissants des Etats membres de la C.E.E.

Les films coproduits, conformément aux accords de coproduction, peuvent également être reconnus comme belges.

Les modalités de reconnaissance

Les films sont reconnus comme belges en fonction de l'avis d'une commission qui évalue la qualité technique et le caractère "belge" des oeuvres pour lesquelles elle propose des pourcentages d'aide. Elle a le choix entre un refus ou deux niveaux d'aide.

On notera que la qualité technique des films est estimée sur base de critères généraux et que leur appartenance à un genre (documentaires, fiction, animation) est attribuée "à vue" par les membres de la Commission.

L'avis de la Commission du Film est communiqué au Ministre à qui appartient la décision de reconnaissance. Il est accompagné de la notification du pourcentage admissible pour le calcul des primes.

Les aides automatiques sont accordées aux producteurs après que leurs films aient été préalablement déclarés à la Communauté française avant leur mise en chantier.

La liquidation des primes

Les aides ne sont pas destinées à financer la production en amont. Elles consistent en aides automatiques, octroyées sous forme de primes proportionnelles aux recettes d'exploitation des films diffusés dans les salles belges (calculées sur la recette du programme complet) à des taux qui varient comme suit :

- * 15 ou 25% de la recette brute pour les films de long métrage (1600 mètres et plus);
- * 3 ou 5% de la recette brute pour les films documentaires de court métrage (moins de 1600 mètres);
- * 6 ou 8% de la recette brute pour les films de court métrage d'animation complète (tournés image par image);
- * 5 ou 7% de la recette brute pour les courts métrages de fiction;
- * 1% de la recette brute pour les films commandés par les pouvoirs publics mais dont la distribution commerciale est laissée au producteur;

Les aides, calculées sur base de bordereaux de recettes établis par les exploitants et reprenant notamment les titres des films (long métrage et complément, la période d'exploitation et la recette d'exploitation y afférente), sont versées en fin d'année aux producteurs.

L'ensemble des primes versées pour l'exploitation d'un film ne peuvent dépasser en aucun cas son coût de production.

Depuis quelques années, pour ce qui concerne les courts métrages ayant bénéficié par ailleurs d'une aide sélective, le montant de celle-ci n'est plus soustrait du coût du film pour fixer le plafond de remboursement maximal.

En 1994, le montant total des aides s'élève à 46.100.000 FB.

FILMS RECONNUS PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE EN 1994

1. Longs métrages - Documentaire

CHRONIQUES D'UN VILLAGE TZOTZIL	Zéno Films/RTBF/CBA	(B)
--	---------------------	-----

2. Longs métrages de fiction

JUST FRIENDS	Wajnbrose/RTBF	(B)
	Panic	(F)
	Praxino	(NL)

LA SEVILLANE	Films de l'Etang/RTBF	(B)
	Films Tournelles	(F)

UN TYPE BIEN	A. Keytsman Prod.	(B)
	Cinq et Cinq Films	(F)

LE FILS DU REQUIN	Saga Film	(B)
	Comp. des Images	(F)
	Invisible Films	(L)

MINA TANNENBAUM	Films de l'Etang/RTBF	(B)
	Ima Films	(F)
	Belbo Films	(NL)

LA VIE SEXUELLE DES BELGES	Transatlantic Films	(B)
-----------------------------------	---------------------	-----

L'ORDRE DU JOUR	Sourat Fims/RTBF/CGER	(B)
	Filmedis	(F)
	Samsa Films	(L)

3. Court métrage - Animation

LE VOLEUR DE CIRQUE	Pic Pic André	(B)
----------------------------	---------------	-----

4. Court métrage - Fiction**ROSE**Writing Entertainment (B)
Byzance (F)

CHAPITRE IV

**COPRODUCTIONS ENTRE LES PRODUCTEURS
INDEPENDANTS ET LES TELEVISIONS
(RTBF / RTL/TVI / Canal + Belgique)**

LES INVESTISSEMENTS DES TELEVISIONS DANS LA COPRODUCTION AVEC LES PRODUCTEURS INDEPENDANTS

Dans le cadre des mécanismes de soutien à la production audiovisuelle accompagnant la diffusion des chaînes de télévision en Communauté française, l'année 1994 a été celle de la signature et de la mise en oeuvre d'accords avec la RTBF et RTL/TVI, s'ajoutant à celui signé antérieurement avec Canal + Belgique.

Ces accords ont été concertés et cosignés entre les associations professionnelles, la Communauté française et chacune des chaînes. Ils définissent les apports de la RTBF et de RTL/TVI dans les productions indépendantes.

1. Convention entre la RTBF, les associations professionnelles et la Communauté française

Une convention a été signée le 2 mars 1994 entre le Ministre en charge de l'Audiovisuel, Philippe Mahoux, l'Administrateur Général de la RTBF, Jean-Louis Stalport, et les associations professionnelles intervenant dans la production indépendante (PROSPERE, UPFF, UPPT).

Le Ministre a inscrit, dès 1993 un crédit particulier de 49 millions versé au "fonds de création cinématographique et audiovisuelle", destiné exclusivement à stimuler la coproduction d'oeuvres audiovisuelles entre les producteurs indépendants et la RTBF. Le même montant a été réinscrit au budget 1994.

Cette somme doit servir à la coproduction d'oeuvres audiovisuelles dans les genres suivants : fictions cinéma, téléfilms, séries, documentaires et animations.
Le choix des projets est laissé à la RTBF, sous la forme d'un droit de tirage.

Cette somme ne peut en aucun cas être affectée à l'achat des droits de diffusion.

Elle s'ajoute aux apports en liquidités de la RTBF fixés annuellement dans les coproductions d'oeuvres audiovisuelles avec les producteurs indépendants assumant la production déléguée ou exécutive. Le montant pour 1993 était de 41 millions et devait constituer une base minimum pour l'avenir.

Un Comité d'accompagnement a été créé, dès la signature de la convention. S'y trouvent représentés : l'Administration de l'Audiovisuel, la Commission de Sélection des films, les associations professionnelles signataires de la convention et la RTBF.

Il a pour rôle :

- de préciser la notion de producteur indépendant;
- de définir les modalités de réutilisation de la part des recettes générées par les productions pour des activités de coproduction relevant de la convention;
- d'établir le ou les contrat(s) type(s) nécessaire(s) à l'application de la convention;
- d'évaluer l'application de la convention; d'élaborer de nouvelles perspectives à la lumière des résultats déjà obtenus.

Le Comité d'accompagnement s'est réuni 7 fois en 1994.

La cellule technique fonctionnant dans le cadre de l'Administration de l'Audiovisuel a été chargée de l'établissement et de l'exécution des contrats passés entre la Communauté française et les producteurs indépendants dans le cadre du Fonds spécial.

Pour 1993, le budget de 49 millions était réparti comme suit :

- a) 30 millions pour la coproduction d'au moins 3 films de fiction cinématographique, avec un droit de tirage maximum de 15 millions par film;
- b) 6 millions pour les documentaires (2 millions maximum par projet);
- c) 13 millions pour des oeuvres télévisuelles de fiction (série, téléfilm et animation).

Pour 1994, le budget était réparti comme suit :

- a) 8 millions pour les animations de télévision;
- b) 13,5 millions pour les documentaires;
- c) 19,5 millions pour les fictions cinématographiques.
- d) 8 millions pour les téléfilms

Pour 1995, le budget est réparti comme suit :

	<u>FS</u>	<u>RTBF</u>	<u>TOTAL</u>
LM	21,5	8,5	30
Doc.	11	11,5	22,5
Animation télévisuelle + téléfilms	16,5	21	37,5
	49	41	90

DEPARTEMENT CINEMA**FONDS CINEMA 1993 (Document fourni par la RTBF)****Enveloppe "Fonds 1993" : 30 millions.**

TITRE - stade de réalisation - Réalisateur - Producteur -----	Fonds -----
LE JOUEUR DE VIOLON (sorti en salles) de Charlie Van Damme - PDG & Partners	3,00M
TAXANDRIA (Sortie Festival de Gand) de Raoul Servais - Iblis Films	4,00M
HEY STRANGER (Sortie Festival de Bruxelles) de Peter Woditsch - Sophimages	3,50M
UN BRUIT QUI REND FOU (en finition) de Dimitri de Clercq et Alain Robbe-Grillet- Nomad Films	2,70M
LE TEMOIN OCULAIRE (en montage) d'Emile Degelin - Simple Production	2,80M
UN ETE A LA GOULETTE (en finition) de Ferid Boughedir - Lamy Films	4,50M
BLACK DJU (en préparation) de Pol Cruchten - Saga Films	2,00M
LA PROMESSE (en préproduction) de Jean-Pierre et Luc Dardenne - Dérives Production	2,00M
COMBAT DE FAUVES (en préproduction) de Benoît Lamy - Lamy Films	5,50M

<u>TOTAL :</u>	30,00M

UTILISATION DU FONDS SPECIAL 1993**TELEFILMS/SERIES (Document fourni par la RTBF)**

TITRES	PARTENAIRES	REALISATEUR	FONDS	RTBF
Le Trajet de la Foudre	ODEC	J. BOURTON	2.000.000	8.000.000
V'La le Cinéma	Escapade	J. ROUFFIO	2.000.000	1.000.000
Café de l'Europe	Paradise	L. BIANCONI	300.000	100.000
La tempête	K2	G. BEHAT	1.000.000	500.000
Maigret	Artémis	P. JOASSIN	4.000.000	8.000.000
Aff. Dreyfus	ODEC	Y. BOISSET		1.000.000
Esther et Sarah	K2	J. OTMEZGUINE	2.000.000	1.000.000
Orage Immobile	K2	JD VERHAEGEN		1.800.000
<u>Contrat en cours de rédaction</u>				
Route du Chocolat	Prima Vista	C. VERMORCKEN	600.000	200.000
Airliners	Max	A. BUYTAERS	700.000	
<u>En cours de négociation</u>				
Veuve de l'Architecte Congo	K2	J. MOUNIER	200.000	1.600.000
Meurtres en col blanc	K2	A. BUYTAERS		1.500.000
Maitres de l'orge	Aligator			
Pierre Boulle	Saga			
Versant Sud	K2	G. CORBIAU		1.500.000
	TOTAUX :		12.800.000	26.200.000 (*)

(*) Ne comprend pas les apports en prestations et services.

Pour information : les apports en services et prestations pour les coproductions suivantes se montent :

- Trajet de la foudre
- V'la le Cinéma
- Café de l'Europe
- Un orage Immobile
- Les vacances de Monsieur Maigret

30.657.826,- fb

UTILISATION DU FONDS SPECIAL 1994**ANIMATION TV (Document fourni par la RTBF)**

TITRES	PARTENAIRES	REALISATEUR	FONDS	RTBF
Zoo Cup	Aligator	PICHA	2.000.000	500.000
Les Spoonies	Odec	R. BURLET	6.000.000	
	TOTAUX :		8.000.000	500.000

UTILISATION DU FONDS SPECIAL 1993 - DOCUMENTAIRES (Document fourni par la RTBF)

TITRES	PRODUCTEURS	FONDS SPECIAL	RTBF COPROD.	DROITS DIFF.	SERVICES RTBF
Marchienne de vie	Olivier Films	420.000	91.191	130.000	
Dossier Brussel	Saga Films	1.000.000	276.700	140.000	
Rien de réel	Parallèle Production	1.000.000	600.000	75.000	
Centenaire de Lemaître	To Do Today	1.200.000	200.000		
Supermercado	Paradise Films	540.000		60.000	
Lettre à mon père résistant	Dérives	600.000	499.506	130.000	
L'île noire	Nota Bene	440.000		110.000	
Oter les masques	Morgane Films	800.000		210.000	
Sang noir	Max le Producteur		1.046.000	104.000	
Ils n'ont pas marché sur la Lune	Inhediting		470.000	130.000	
La vérité assiégée	Nath. Borgers		165.000		
Birobezo	Dérives Films		50.000	130.000	
Le paradis des autres	Image Création		300.000		
Voyage au Pays du bout du Temps	V Production		272.501		
Françoise Dolto	Sablir		100.000	400.000	
Les derniers colons	La Passerelle		772.509	225.000	
Maîtresse	Latitude		150.000		
Ransart Blues	Salambo		150.000		
Pierre qui roule	Dérives		150.000		
Les Enfants de la Guerre	Image Création		505.000		
Petits bouts d'histoire	Key Line		5.075.438		
Edward Steichen	Simple production		290.000	110.000	
Grandeurs et Miniatures de la Bosnie	To Do Today		200.000	200.000	
Les noms n'habitent nulle part	Underworld		290.000	110.000	
Le Bouillon d'Awara	Cobra Films		490.000	110.000	

Les amis du plaisir	Simple Production				
Ombres et Lumières	Prima Vista	600.000			
Lettre à Lee Miller	Artémis Production	40.000			
Final Kick	Latitudo	400.000			
Van Dijck	Films de l'Eglantine	150.000			
Meurtres à Arlon (Faits divers)	Latitudo	500.000			
Le pays du matin calme	Cobra Films	700.000			
Charles et Félicien	Salambo	50.000			
Moi Den O (Carré noir)	Lux Fugit Films				
Léon G.	Saga Films	63.000			50.000
Les Dieux-Hommes	Lux Fugit Films				150.000
	TOTAUX :	14.646.845	6.000.000	2.574.000	43.960.443

2. Protocole d'accord entre RTL/TVI, les associations professionnelles et la Communauté française

Le 17 août 1994 était signé un protocole d'accord entre le Ministre en charge de l'audiovisuel, la chaîne privée TVI et les associations professionnelles intervenant dans la production indépendante (UPPF, UPPT et PROSPERE).

Ce protocole fixe les modalités effectives de concrétisation des engagements de TVI, destinés à stimuler le secteur de la production indépendante dans la Communauté française de Belgique.

L'investissement de la chaîne est réparti en deux volets. D'une part, des apports en coproduction avec des producteurs indépendants, d'un montant fixé à 49 millions pour 1993 (1,6% du chiffre d'affaires publicitaire de RTL/TVI) et à un pourcentage du chiffre d'affaires publicitaire de TVI de respectivement 1,6% en 1994, 1,8% en 1995, 2% en 1996 et 2,2% en 1997. D'autre part, des apports en commandes de programmes de télévision confiées à des producteurs indépendants pour un montant annuel de 40 millions de francs.

En ce qui concerne le premier volet relatif aux **coproductions**, les montants sont versés par TVI en deux tranches au fonds cinématographique et audiovisuel. TVI peut toutefois déduire de ces montants à verser, les engagements financiers pris directement dans des accords de coproduction avec des producteurs indépendants, pour autant que ceux-ci aient été admis par la cellule technique de l'administration et par le comité d'accompagnement du protocole d'accord.

Les montants versés par RTL/TVI au fonds, déduction faite des engagements directs dans des coproductions, sont affectés par la chaîne, qui dispose d'un droit de tirage, à des projets qu'elle retient. Les montants concernés ne peuvent être affectés à des achats de droits de diffusion. Le coproducteur doit être un producteur indépendant, chargé de la production déléguée.

En ce qui concerne le second volet relatif aux **commandes de programmes**, il s'agit de programmes de télévision dont les commandes sont confiées à des producteurs indépendants, chargés de la production déléguée ou au moins exécutive. RTL/TVI s'est engagé à lancer des appels d'offres à cette fin. Un maximum de 50% de l'engagement en commandes de programmes peut être constitué par la mise à disposition d'infrastructures et de prestations techniques de TVI, pour autant que les devis de TVI soient égaux ou inférieurs à ceux d'autres prestataires de services.

La cellule technique fonctionnant dans le cadre de l'administration de l'audiovisuel procède à l'examen des différents dossiers soumis par la chaîne et fait rapport au Comité d'accompagnement du protocole d'accord.

Un Comité d'accompagnement du protocole d'accord réunit les représentants de l'administration de l'audiovisuel, de la Commission de sélection des films, des associations professionnelles signataires et de RTL/TVI.

Il a notamment pour rôle d'évaluer et de contrôler l'application du protocole d'accord, d'élaborer de nouvelles perspectives à la lumière des résultats obtenus, de fixer la répartition des montants par genres de productions.

Pour les années 1993 et 1994, RTL/TVI a déclaré les engagements suivants, qui ont été admis par la cellule technique et le comité d'accompagnement du protocole d'accord.

<u>TITRES</u>	<u>PRODUCTEURS</u>	<u>INVESTISSEMENTS COPRODUCTION RTL/TVI</u>
Elephant Boy	Cinéma Direct	600.000,-
Les Poupettes (2e série)	R.K.A.	12.000.000,-
Trois minutes pour un chef- d'oeuvre (Ière et IIe séries)	Pier au Plancher Productions	1.500.000,-
Le chagrin des Belges	Art et Cinéma	20.000.000,-
Document Terre	Keynews	12.000.000,-
Télé Lucien	ADAC	1.165.000,-
Novacek	Saga Film	20.000.000,-
Farinelli	K2	15.000.000,-
Just Kidding (IIIème série)	Keynews	10.700.000,-
Billy the cat	Sofidoc	373.672,-
Nés parmi les animaux	Cinéma Direct	3.500.000,-
La Belle Epoque	Parallèles	1.161.328,- (*)
	<u>TOTAL :</u>	98.000.000,-

(*) Montant total : 5.000.000,- le solde étant imputé sur 1995.

3. Canal + Belgique

Une convention a été signée le 3 février 1989 entre l'Exécutif de la Communauté française et la chaîne Canal + Belgique pour l'exploitation de services de télévision payante en Communauté française.

Une convention complémentaire a été conclue à la même date entre l'Exécutif de la Communauté française et la chaîne Canal + France. Elle garantit la bonne exécution de la convention avec Canal + Belgique, pour la promotion de la production audiovisuelle en Communauté française.

Par cette dernière, Canal + France s'est engagée à soutenir à la promotion de la production audiovisuelle et cinématographique en Communauté française, par des interventions en coproduction.

Un avenant à cette dernière convention a élargi ce type d'intervention aux préachats.

Pour l'année 1994, voici l'inventaire des films de longs métrages qui ont été préachetés par Canal + France, les montants globaux des préachats d'une part; les montants éligibles à la convention en fonction de la part belge, d'autre part.

Remarque : les montants ci-après sont en francs français.

Un divan à New York	10	MF
Producteur belge : Paradise Films		
Réalisateur : Chantal Akerman		
A comptabiliser dans les engagements	2	MF
Between the devil and the deep blue sea	2,5	MF
Producteur belge : Man's Films		
Réalisateur : Marion Hänsel		
A comptabiliser dans les engagements	2,5	MF
Farinelli	1	MF
Producteur belge : K2 Two		
Réalisateur : Gérard Corbiau		
A comptabiliser dans les engagements	0,2	MF
Le cri de la soie	4,5	MF
Producteur belge : Compagnie Méditerranéenne du Cinéma		
Réalisateur : Yvon Marciano		
A comptabiliser dans les engagements	0,54	MF
Bye Bye	3	MF
Producteur belge : Compagnie Méditerranéenne du Cinéma		
Réalisateur : Karim Dridi		
A comptabiliser dans les engagements	0,6	MF

Vinci avait raison	2,5	MF
Producteur belge : Aligator Films		
Réalisateur : Henri Xhonneux		
A comptabiliser dans les engagements	2,5	MF
Typhon	10	MF
Producteur belge : Nomad Films		
Réalisateur : Pierre Schoendoerffer		
A comptabiliser dans les engagements	1	MF
Kirikou et la sorcière	3	MF
Producteur belge : Odec-Kid Cartoons		
Réalisateur : Michel Ocelot et Raymond Burlet		
A comptabiliser dans les engagements	0,9	MF
Le huitième jour	10	MF
Producteur belge : Home Made Films		
Réalisateur : Jaco Van Dormael		
A comptabiliser dans les engagements	2	MF
La goulette	3,5	MF
Producteur belge : Lamy Films		
Réalisateur : Ferid Boughedir		
A comptabiliser dans les engagements	0,7	MF
Zoocup	0,52	MF
Producteur belge : Pils Film		
Réalisateur : Picha		
A comptabiliser dans les engagements	0,52	MF
Billy the cat (Le chat qui ne miaulait pas)	2,6	MF
Producteur belge : Sofidoc		
Réalisateur : Les Orton		
A comptabiliser dans les engagements	0,338	MF

Soit un total de 13,8 MF (85,56 MFB) pour une obligation de 80 MFB.

CHAPITRE V

PROMOTION

LA PROMOTION

Pour faire face à une demande croissante d'aides à la promotion pour les films produits ou coproduits avec les apports financiers de la Communauté, des règles de base ont été établies.

Festivals 1ère catégorie : Berlin - Cannes - Venise - San Sébastian et Montréal

- A. a) Les films majoritaires de long métrage qui sont sélectionnés - soit en sélection officielle, soit dans une section annexe (officielle également) - peuvent obtenir une aide sur base d'un budget de promotion (affiches, photos, dossiers de presse, fiche technique), sauf copies.
Pour les copies sous-titrées et les déplacements nécessaires, le producteur doit s'adresser au CGRI.
- b) Si le film n'est pas en compétition ni dans une autre section officielle, il est possible d'obtenir une intervention moindre : pour une page ou une partie de page de publicité, par exemple.

B. Pour les films minoritaires

A priori c'est au producteur majoritaire étranger de supporter la promotion de son film.

Nous acceptons cependant d'afficher au stand WBI du matériel de promotion et d'intégrer ces films dans notre catalogue (cfr Unifrance).

Cas d'espèce :

- a) lorsque le film minoritaire est d'un réalisateur belge ("L'année de l'éveil", "Nuit et jour", "D'Est", "Hey Stranger", "Farinelli") :

Il reste indispensable pour affirmer la présence de notre participation financière et culturelle d'investir dans la promotion du film lors de sa sélection en Festival 1ère catégorie.

L'appui financier sera proportionnel à notre présence dans la coproduction et tiendra compte des apports belges (techniques et culturels) ainsi que de la qualité du film. Chaque cas fera l'objet d'une évaluation par la cellule "promotion".

Le producteur ne peut introduire qu'une seule demande pour un ou plusieurs festivals.

Cependant un même film peut recevoir une aide aux festivals (aide au producteur) et à la sortie salles (aide au distributeur).

Courts métrages

Seuls sont pris en considération, les courts métrages sélectionnés en compétition dans des Festivals de 1ère catégorie généralistes ou courts métrages spécialisés.

Pour exemple, en 1992, à Cannes, trois courts métrages sélectionnés ont reçu chacun une aide correspondant au prix de la réalisation d'une fiche technique en couleur.

ORGANISATION DE PREMIERES EN BELGIQUE (FESTIVALS OU SALLE) ET SORTIE EN SALLES COMMERCIALES DE LONGS METRAGES

a) Pour les films majoritaires

Ces films n'étant pas destinés aux festivals mais plutôt aux circuits des salles commerciales, il convient de leur donner le coup de pouce indispensable pour le démarrage en organisant plusieurs premières et d'autres visions en circuits scolaires et culturels, comme ce fut le cas (avec succès) pour "Marie".

La demande d'intervention doit émaner du distributeur et la somme lui sera attribuée sur un budget dans lequel apparait son propre apport : nombre de salles et de copies, frais pris en charge.

- N.B.** :
1. Il est rappelé que la Direction de l'Audiovisuel intervient par ailleurs, chaque année pour un montant de \pm 1 million FB dans l'envoi des copies sélectionnées par les festivals en Belgique et à l'étranger.
 2. Elle organise également des réceptions dans le cadre de festivals en Belgique et à l'étranger à l'occasion de la sélection de films pour un montant de + 2 millions FB par année (Berlin, Cannes, Bruxelles, Namur, Gand,...).
 3. Une présence sur les Marchés des Festivals (Berlin, Cannes, Montréal) est assurée afin de poursuivre les contacts avec les Festivals et institutions étrangères.
 4. La cellule de promotion est composée de 3 membres de la Direction de l'Audiovisuel :
Mme Christiane Dano
Mme Marie-Hélène Massin
Mr Claude Leclercq

WALLONIE BRUXELLES IMAGES

Wallonie Bruxelles Images est essentiellement un outil de **service** et de **promotion** de la Communauté française qui, d'une part, organise la présence de la production audiovisuelle francophone sur les marchés internationaux et, d'autre part, assure l'information professionnelle et le conseil pour les contacts avec les différents partenaires de la production et de la diffusion.

Sur les marchés et dans les festivals internationaux, W.B.I. réunit sous un seul label et une ombrelle commune les professionnels de la Communauté française de Belgique et met à leur disposition une structure d'accueil, des cabines de visionnement, le service conseil et la publicité générale.

Durant cette année 1994, WBI a participé avec un stand aux manifestations suivantes :

Marché du Festival de Berlin

MIPTV à Cannes

Marché du Festival de Cannes

Marketskaya à Saint Petersburg

Sunny Side of the Docs à Marseille

MIPCOM à Cannes

CHAPITRE VI

ATELIERS DE PRODUCTION

EVOLUTION DES VOLUMES PRODUITS PAR LES ATELIERS DE PRODUCTION ET D'ACCUEIL

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Afin d'élargir le système des aides à la production accordées sur recommandation de la Commission de Sélection, la Communauté française s'est orientée depuis une dizaine d'années vers une formule complémentaire : la reconnaissance d'ateliers de production qui bénéficient de subventions. Ceux-ci ont contribué à créer une production cinématographique belge francophone reconnue internationalement, aussi bien pour ses auteurs que pour ses mécanismes d'aide publique. Initialement, les ateliers étaient liés par des conventions portant sur une période donnée et un programme visant à encadrer et à valoriser l'aide aux productions audiovisuelles destinées à une diffusion télévisuelle ou au circuit d'exploitation en salles, commercial ou non commercial. Depuis 1990, les règles de reconnaissance des ateliers sont fixées dans l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 26 juillet 1990.

Le texte fait la distinction entre les deux principaux types d'ateliers :

- ◆ d'une part les ateliers de production qui réalisent et produisent des oeuvres de création : ces structures indépendantes se consacrent en priorité à la réalisation de projets propres et décident elles-mêmes de la part de ressources qu'elles y affectent; c'est le cas notamment de Dérives, de Graphoui, d'Images Vidéo, du Centre Vidéo de Bruxelles (ex-Vidéobus), de l'Atelier Jeunes Cinéastes (AJC), d'Alfred et du Gsara;
- ◆ d'autre part, les ateliers d'accueil qui sont chargés de favoriser la réalisation, la production et la diffusion d'oeuvres de création.

Le Ministre ne peut agréer que deux ateliers d'accueil, l'un en Région bilingue de Bruxelles-Capitale et l'autre en Région de langue française : actuellement, il s'agit du Centre de l'Audiovisuel à Bruxelles (CBA) et de Wallonie Images Production (WIP).

Pour être agréés, les ateliers de production et les ateliers d'accueil doivent notamment :

- ◆ promouvoir la recherche et l'expérimentation sur le plan technique et esthétique, valoriser l'originalité et l'authenticité des sujets, valoriser la création aussi bien dans l'écriture que dans la réalisation;
- ◆ privilégier les premières oeuvres des auteurs, pour au moins 40% de la production ou de la coproduction ayant fait l'objet d'une intervention directe ou indirecte de la Communauté française;
- ◆ valoriser et développer le patrimoine culturel de la Communauté française.

En outre, les ateliers de production et les ateliers d'accueil doivent conclure des accords de coproduction, de cofinancement ou de diffusion avec la RTBF, les chaînes de service public étrangères et les chaînes de télévision conventionnées avec la Communauté française, ainsi qu'avec le secteur associatif et institutionnel.

Pour être agréé, un atelier d'accueil doit en outre : consacrer au moins 65% de sa subvention à l'ensemble de ses activités de production, de promotion et de diffusion de films ou de vidéogrammes, les 35% restant étant réservés aux frais inhérents au personnel et à la gestion.

Dans les limites des crédits disponibles, le Ministre peut octroyer des subventions aux ateliers de production et d'accueil. La Subvention peut comprendre une aide dans les frais de fonctionnement ainsi qu'une aide dans les frais de personnel.

Un bilan des activités des Ateliers de Production sera présenté, en novembre 1995, dans le cadre du Festival consacré aux documentaires, "Filmer à tout prix".

LES AIDES AUX ATELIERS DE PRODUCTION ET AUX ATELIERS D'ACCUEIL

Depuis 1985, les subsides octroyés globalement par la Communauté française aux ateliers de production et aux ateliers d'accueil ont progressé comme suit :

**EVOLUTION DES SUBVENTIONS OCTROYEES AUX ATELIERS PAR LA
COMMUNAUTE FRANCAISE, 1985-1994 (EN MILLIONS DE FB).**

ANNEE	MONTANT
1985	20,9
1986	22,4
1987	23,6
1988	24,5
1989	25,6
1990	29,0
1991	29,0
1992	29,0
1993	33,9
1994	33,8

En plus de ces subventions, les ateliers reçoivent, en prêt, du matériel acheté par la Communauté française.

SUBVENTIONS OCTROYEES AUX ATELIERS PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE EN 1993

a) Ateliers d'écoles

Atelier de l'INSAS	:	2.964.000 FB
Atelier de l'IAD	:	2.964.000 FB
Atelier de la Cambre	:	807.000 FB

b) Structures d'accueil

Centre de l'Audiovisuel à Bruxelles	:	7.583.250 FB
Wallonie Image Productions	:	7.583.250 FB

c) Ateliers de production

Collectif Dérives	:	2.800.000 FB
Atelier Graphoui	:	2.000.000 FB
Atelier Alfred	:	1.700.000 FB
Atelier Jeunes Cinéastes	:	1.600.000 FB
Centre Vidéo de Bruxelles	:	2.300.000 FB
Gsara	:	1.500.000 FB

CHAPITRE VII

**LA DIRECTION DE L'AUDIOVISUEL ET
LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES
CREATION DU CENTRE DU CINEMA
ET DE L'AUDIOVISUEL**

En 1994, la Direction de l'Audiovisuel a poursuivi de façon régulière sa collaboration avec les associations professionnelles de la création et de la production audiovisuelles (UPFF, UPPT, PROSPERE), au cours de réunions organisées à l'Administration. Celles-ci ont porté, notamment, sur la création et la mise en place des comités d'accompagnement dans le cadre des conventions entre les chaînes de notre Communauté (RTBF, RTL/TVI) et les producteurs indépendants ainsi que l'élaboration d'un nouveau système d'aide à l'industrie cinématographique.

Ces réunions se situent dans le prolongement des Carrefours de l'Audiovisuel tenus en 1993 qui ont porté leurs fruits dans les domaines suivants :

- les conventions entre les chaînes télévisuelles de notre Communauté et les producteurs indépendants
- la création d'un Centre du cinéma et de l'audiovisuel
- les négociations en cours avec les télédistributeurs

CREATION DU CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Un projet de décret portant sur la création du Centre du cinéma et de l'audiovisuel a été proposé en décembre 1994 au Conseil de la Communauté française et adopté par celui-ci.

A la suite des Carrefours de l'audiovisuel, il était apparu aux milieux professionnels intéressés, indispensable de créer un organisme doté d'une certaine autonomie de gestion et dont le fonctionnement serait suffisamment souple pour s'adapter aux particularités du secteur de l'audiovisuel, du cinéma et de la communication.

La création de ce Centre répond à ce souhait. Il constitue un service de l'Etat à gestion séparée au sens de l'article 140 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991. Ce service est placé sous l'autorité directe du Ministre qui a l'audiovisuel dans ses compétences.

Le Centre du cinéma et de l'audiovisuel exerce les compétences, dans le domaine de l'audiovisuel, dans les matières suivantes :

1. L'aide et la promotion des oeuvres audiovisuelles de la Communauté française;
2. La délivrance des subventions à la diffusion et l'octroi de primes à la qualité des oeuvres audiovisuelles;
3. L'agrément et l'octroi de subventions aux ateliers de production et aux ateliers d'accueil en matières d'oeuvres audiovisuelles;
4. L'encouragement à la coproduction d'oeuvres audiovisuelles entre producteurs indépendants et, d'une part la RTBF et, d'autre part, RTL/TVI;
5. La réalisation de toutes autres missions qui lui seraient confiées par le Gouvernement en matière d'audiovisuel, notamment la négociation et l'exécution des conventions avec les organismes de radiodiffusion et des accords de coopération en matière audiovisuelle.

Il assure également le secrétariat des commissions et conseil consultatifs en matière audiovisuelle de sa compétence en particulier le secrétariat de la Commission de sélection des films.

Le Centre du cinéma et de l'audiovisuel assume toutes les obligations qui étaient jusqu'ici à charge du Fonds de création cinématographique et audiovisuelle.

Les recettes extérieures alimentant précédemment le Fonds de création cinématographique et audiovisuelle sont versées au Centre du cinéma et de l'audiovisuel.

Le solde au 31 décembre 1994 du Fonds de création cinématographique et audiovisuelle est également versé au Centre du cinéma et de l'audiovisuel.

Il est créé un organe de concertation au sein du Centre du cinéma et de l'audiovisuel, composé des représentants des milieux professionnels intéressés.

Le Gouvernement de la Communauté française fixera la composition, le fonctionnement et la compétence d'avis du Comité sur propositions des organisations professionnelles reconnues.

Ce document a été conçu et réalisé par Joëlle Bombaerts, Christiane Dano, Gilbert Dutrieux, Victor Furdelle, Pascale Joyeux, Joëlle Gayet, Marie-Hélène Massin, Serge Meurant, Paul-Eric Mosseray, Emmanuel Roland et Guy Trifin.

Coordination : Serge Meurant.

ANNEXES

- Guide technique :
 - Critères de préqualification, barèmes d'aide, fonctionnement de la Cellule technique
- Productions aidées par la Communauté française de Belgique
- Prix
- Tableau comparatif des liquidations de 1990 à 1994 par catégorie de projets
- Résultats économiques des productions

CRITERES DE PREQUALIFICATION ETABLIS PAR L'ADMINISTRATION

A. Rappel des documents à fournir à l'introduction d'une demande d'aide

- Note d'intention de ou des auteurs;
- Traitement du scénario;
- Continuité dialoguée;
- Fiche n°1 - Responsable(s) et aide(s) demandée(s) :
- Fiche n°2 - Généralités :
 - 1 - Producteur délégué
 - 2 - Coproducteur(s)
 - 3 - Producteur exécutif
 - 4 - Réalisateur
 - 5 - Support et format
 - 6 - Lieux et nombre de jours de tournage
 - 7 - Laboratoire image
 - 8 - Montage
 - 9 - Studio sonorisation
 - 10 - Statuts de la société;
- Fiche n°3 - Techniciens (postes, noms, nationalité);
- Fiche n°4 - Interprètes (rôles principaux, secondaires, figuration);
- Fiche n°5 - Devis récapitulatif;
- Fiche n°5 bis - Devis détaillé;
- Fiche n°6 - Plan de financement.
- Virement bancaire préimprimé

Remarque : le formulaire type est disponible à l'Administration.

B. Critères de préqualification

Ils seront intégrés au formulaire d'introduction des demandes d'aide et feront partie des éléments à fournir préalablement à l'examen des projets.

1. Longs métrages :

a) Majoritaires :

- état de développement du projet (écriture, mise en production, aides européennes, etc...)
- recettes du LM précédent et analyse par le producteur
- plan d'ensemble des productions de l'année (projets majoritaires/minoritaires)
- plan de promotion et marketing
- public(s) concerné(s)

b) Coproductions minoritaires :

- Un engagement portant sur une réciprocité réelle en faveur de long métrage produit par notre Communauté sera exigé du producteur majoritaire.
- Retombées positives en faveur de la production belge en termes d'emploi (techniciens/comédiens/laboratoires)

2. Critères d'éligibilité des téléfilms de fiction life pour 1994 :

Ces critères ne s'appliquent qu'à la cession d'examen des téléfilms tenue en 1994.

1. - Il s'agit de téléfilms de fiction **life**.
2. - Ne sont pris en considération que les projets **majoritairement** belges.
3. - Ces projets doivent, dès leur introduction, bénéficier d'une **coproduction** ou d'un **préachat** d'une **télévision** (lettre d'intention chiffrée).
4. - Seules les demandes **d'aide à la production** sont rencontrées.
5. - L'aide à la production est plafonnée au montant de 7.500.000 FB.
6. - Elle est octroyée pour **un exemplaire unique** ou un **numéro de série**.
7. - Le réalisateur du téléfilm doit travailler, de façon permanente, en **Communauté française**.

3. Projets télévisuels :

- recettes des projets télévisuels précédemment aidés par la Commission (analyse)
- plan annuel de production

4. Courts métrages :

- prise en considération des producteurs ayant déjà un court métrage à leur actif
- examen des résultats de promotion (festivals, passage en salle)

BAREMES D'AIDES

1. A la production de courts métrages

1.700.000 BEF	pour les CM/fiction en 35mm
1.500.000 BEF	pour les CM/fiction en 16mm
2.000.000 BEF	pour les CM d'animation

2. A la production de longs métrages de fiction

a) Productions majoritaires :

- 25 millions constituent l'aide maximale
- 15 millions constituent l'aide maximale pour les premières oeuvres dont le réalisateur est belge.

b) Productions minoritaires :

- 6 millions constituent l'aide maximale pour des coproductions minoritaires belges dont le réalisateur est étranger.

3. A la production de téléfilms de fiction life en 1994

- aide maximale de 7.500.000 FB

4. A la production de produits télévisuels

- Aide équivalant à 25% maximum de la part belge au budget de production;
- Aide équivalant à 33% maximum de la part belge au budget de production lorsque celui-ci est inférieur à 5 millions FB.

5. Aide à l'écriture d'un long métrage de fiction ou d'un téléfilm

- Aide de base : 500.000 BEF maximum pour 6 mois de travail;
- Aides supplémentaires : - pour la coscénarisation
 - droits d'adaptation (frais d'option)
 - documentation

Elles se déterminent sur devis.

FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE TECHNIQUE

INTRODUCTION :

Tout projet de long métrage ou de film télévisuel fait l'objet d'un examen dont la finalité est de vérifier la viabilité technique et financière de ce projet : il s'agit de l'agrément.

a) Long métrage : la procédure comporte deux phases :

1) le projet ayant reçu une promesse d'aide de la Commission de Sélection est soumis, dans un délai de douze mois à dater de la notification de la décision ministérielle, au premier examen de la cellule technique, appelé agrément provisoire : y sont notamment examinés : les listes des responsables, des techniciens et interprètes pressentis, les devis et plan de financement provisoires, les lettres d'intentions des différents partenaires, les contrats-types des différentes équipes, les projets d'assurance.

* Si aucune modification majeure ne s'avère nécessaire, le projet ne doit pas repasser en Commission de Sélection et peut ensuite passer à l'agrément définitif.

* Si des modifications s'avèrent nécessaires le dossier doit repasser en Commission de Sélection pour confirmation de la promesse d'aide.

2) le projet peut alors être proposé à la cellule technique pour le deuxième examen appelé agrément définitif : toutes les données présentées comme provisoires lors du premier examen doivent être ici finalisées : essentiellement plan de financement et devis fermes, contrats des interprètes, techniciens, de coproduction et d'assurance signés. A l'issue de cet examen, si les données de production sont acceptées, il est procédé à la signature du contrat avec le producteur.

b) Projet télévisuel : la procédure d'examen dans le cadre d'un projet télévisuel peut ne comporter qu'une seule phase.

En plus des types de documents déjà cités, la cellule technique vérifie dans ce cas la participation d'une ou plusieurs chaînes de télévision parmi les partenaires, à hauteur de 15 (quinze) % minimum de la part belge.

Le délai de présentation d'un projet télévisuel est également de douze mois à dater de la notification officielle de la promesse d'aide au producteur.

REMARQUES IMPORTANTES :

- 1) Dans les deux cas a et b, et ce dès réception de la notification d'aide, le producteur est invité à fournir à l'Administration un exemplaire original annulé d'un virement bancaire reprenant les coordonnées précises de la maison de production ainsi que le numéro de compte sur lequel devrait être liquidée l'aide accordée, après passage(s) de l'agrément.

- 2) De même, chaque producteur présentant un projet à l'agrément doit remettre à l'Administration une copie des derniers comptes annuels tels que déposés légalement au siège de la Banque Nationale de Belgique qui correspond au greffe du Tribunal de Commerce où l'entreprise de production est immatriculée.

De plus, pour ces entreprises commerciales ainsi que celles dont c'est le premier exercice, il est demandé une situation comptable (une copie de la balance des comptes de la comptabilité, du bilan et du compte de résultat) qui ne date pas de plus de trois mois au moment du dépôt du dossier au secrétariat de la Cellule technique.

En ce qui concerne les ASBL, une situation comptable de l'année écoulée accompagnée du Bilan est nécessaire à l'examen technique.

- 3) Enfin, il est souligné que les documents relatifs au passage de l'agrément définitif pour les longs métrages (dernières données techniques, artistiques et financières), tout comme ceux qui concernent les projets télévisuels, doivent être présentés à l'Administration de l'Audiovisuel au plus tard trente (30) jours avant le début des prises de vues.

Le producteur vient personnellement présenter son projet aux membres de la cellule technique. Le calendrier des réunions est fixé annuellement. L'ordre du jour détaillé est envoyé aux intéressés une dizaine de jours avant chaque réunion.

Renseignements complémentaires : Emmanuel ROLAND, Secrétariat de la
Cellule technique.

**PRODUCTIONS AIDEES PAR LA
COMMUNAUTE FRANCAISE DE
BELGIQUE**

**LONGS METRAGES PRODUITS AVEC L'AIDE DE LA
COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE TERMINEES**

En 1990

- Monsieur	Jean-Philippe Toussaint	(Les Films de l'Etang)
- Impasse de la Vignette	Anne-Marie Etienne	(Keytsman Production)
- Babylone	Manu Bonmariage	(Azimut Production)
- Cantique des Pierres	Michel Khleifi	(Sourat Films)
- Boom Boom	Rosa Verges	(Lamy Films)
- Tumultes	Bertrand Van Effenterre	(Paradise Films)
- Babel (1ère partie)	Boris Lehman	(Paradise Films)
- La veillée	Samy Pavel	(Keytsman Production)
- Un type bien	Laurent Benegui	(Keytsman Production)
- Bandini	Dominique Deruddere	(Dusk Motion Picture)

En 1991

- Hors la vie	Maroun Bagdadi	(Lamy Films)
- Toto le héros	Jaco Van Dormael	(Iblis Films)
- Nuit et Jour	Chantal Akerman	(Paradise Films)
- Blanval	Michel Mees	(Zenab Films et RTBF)
- L'année de l'Eveil	Gérard Corbiau	(K2)
- Krapatchouk	Enrique Gabriel Lipschutz	(Keytsman Production)
- Sur la terre comme au ciel	Marion Hänsel	(Man's Films)
- Sans un cri	Jeanne Labrune	(Zenab Films)

En 1992

- Les sept péchés capitaux	Collectif de réalisation	(A.A. Les films belges)
- Pardon Cupidon	Marie Mandy	(Amazone Films)
- Abracadabra	Harry Cleven	(P.D.G. & Partners)
- Aline	Carole Laganière	(Cie Méditerranéenne du Cinéma)
- Parfois trop d'amour	Lucas Belvaux	(Films de la Drève)
- C'est arrivé près de chez vous	Rémy Belvaux, André Bonzel et Benoît Poelvoorde	(Artistes Anonymes)
- Babel (2ème partie)	Boris Lehman	(Dovfilms)
- La Sévillane	Jean-Philippe Toussaint	(Les Films de l'Etang)
- Daens	Stijn Coninx	(Favourite Films)
- Je pense à vous	Luc et Jean-Pierre Dardenne	(Dérives s.c.)

En 1993

- Marie	Marian Handwerker	(Saga Film)
- Just friends	Marc-Henri Wajnberg	(Wajnbrose)
- Le fils du requin	Agnès Merlet	(Saga Films)
- Faut-il aimer Mathilde ?	Edwin Bailey	(Paradise Films)
- Je m'appelle Victor	Guy Jacques	(PDG and Partners)
- L'instinct de l'ange	Richard Dembo	(Zénab)
- L'ordre du jour	Michel Khleifi	(Sourat Films)
- Métisse	Mathieu Kassovitz	(Nomad Films)
- Le Moulin de Daudet	Samy Pavel	(Keystman Production)
- L'Escadron	Juliusz Macholski	(Keystman Production)
- Mina Tannenbaum	Martine Dugowson	(Les Films de l'Etang)

En 1994

- Taxandria	Raoul Servais	(Iblis Films)
- Farinelli	Gérard Corbiau	(K2)
- Dieu sait quoi	Jean-Daniel Pollet	(Film 18)
- Hey stranger	Peter Woditsch	(Sophimages)
- Le joueur de violon	Charlie Van Damme	(PDG & Partners)
- Loin des barbares	Liria Bégéja	(Prima Vista)
- La partie d'échecs	Yves Hanchar	(Les Films de l'Etang)
- Tango Tango	Frans Buyens	(Films Lyda)
- La vie sexuelle des belges	Jan Bucquoy	(Transatlantic Films)

**COURTS METRAGES PRODUITS AVEC L'AIDE DE LA
COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE TERMINEES**

En 1990

- La mort d'un roi fou	G. Lejeune et Cl. Renard	
- Casino	G. Bauwens	(Banana Split)
- Portrait d'actrice	P. Iratni	(Films du Chatelain)
- Week-End	S. Carpiaux	(Banana Split)
- Le plongeur	B. Emsens	(Prima Vista)
- Petit conte nègre	T. Boriello	(AJC)
- Cambriole	L. Jaoui	(AJC)
- Zipo	Ch. Fraipont	(Ze Films)
- Téléphone sans film	J.L. Goossens et D. Verbeek	(Production Team)
- Les pierres du mal	W. Kempeneers	(Studio Kemp)
- Les clous de Roselie	W. Kempeneers	(Studio Kemp)
- Les effaceurs	G. Frydman	(Alfred)
- Ainsi va l'amour	L. Van Keerbergen	(Fiction SC)
- Encolure 42	W. Kempeneers	(Studio Kemp)
- Invidia	M. Gomez	(MGV)

En 1991

- Anton Webern	T. Knauff	(Productions du Sablier)
- Un peu de fièvre	C. Pazienna	(Qwazi Qwazi Films)
- Le jour du chat	A. Berliner	(A.J.C.)
- Erps Kwerps	J.C. Adelin	(Les Films de l'Etang)
- Demain est un autre jour	D. Catti	(Man's Films)
- Margot et le Génie	B. Thiriart	(F3)
- La nuit les poissons sont rouges	Zl. Rousseva	(Irezumi)
- Je t'aime comme un fou	Th. de Thier	(A.J.C.)
- Deux ramoneurs chez une cantatrice	Michel Cauléa	(A.J.C.)
- Pensées et visions d'une tête coupée	O. Smolders	(Scarabée)
- Eperdument oui	N. Borgeat	(A.J.C.)
- La philosophie dans le boudoir	O. Smolders	(Scarabée)
- La sensation	M. Poutte	(Qwazi Qwazi Films)
- Viva Belgica	F. Dumont	(A.J.C.)
- Sirène	H. Cleven	(A.J.C.)

En 1992

- Frissons noirs	W. Kempeneers	(Studio Kemp)
- Le Musée	B. Emsens	(Prima Vista)
- Superbia	M. Gomez	(M.G.V.)
- La découverte inattendue	F. Schuiten et B. Peeters	(Urbicande)
- Belles manières	Sisto Nigro	(Dérives)
- Grillages	J-R Hardy	(Essel Films)
- Heureux comme avec une femme	J. Finster	(Amafilm)
- Le rire de Simon	G. Lefèvre	(Saga Films)
- Café bleu	Th. Barbier	(A.J.C.)
- W.C.	Ph. Blasband	(Comme un essaim)
- Cerise	E. Visnyei	(Graphoui)
- Et voilà le travail	S. Olivier	(Comme un essaim)
- Le jardin d'Eden	J. Frey	(Le train des rêves)
- Le concert	S. Brunett	(Prima Vista)

En 1993

- Le voleur de cirque	S. Aubier et V. Patar	(Pic Pic André)
- Cave Canem	M.Rutsaert et A. Mortelmans	(Graphoui)
- Moï den O	M. Poutte	(Qwazi Qwazi Film)
- Ceux du hasard	A. Chandelle	(AJC)
- La dame dans le tram	J-P Laroche	(Nota Bene)
- The motorcycle girl	S. Carpiaux	(To do Today)
- Bob le déplorable	F. Fonteyne	(Artémis Media)
- Le trieur	P. Boon et L. Brandenbourger	(Alexis Films)
- Rose	A. Berliner	(W.F.E.)
- Camion	T. Cheysson	(Simple Production)
- Le coq au vin	C. Reichert	(Saga Films)
- Correspondance	D. Wittorski	(Polichinelle)
- Balthazar	C. Fraipont	(Ze Films)
- De retour	G. Cioni	(Qwazi Qwazi Film)
- Mon papa d'Amérique	D. Hiquet	(Oeuvre 7)
- Pêcheurs à cheval	M-A Roudil	(Qwazi Qwazi Film)
- Shadow Boxing	S. Streker	(Saga Film)
- Le rêve de l'autre	Nacho Carranza	(Salamambo)
- Gbanga-Tita	T. Knauff	(Productions du Sablier)

En 1994

- Le pendule de Madame Foucault	J-M Vervoort	(Pandora productions)
- Merci Cupidon	Abel et Gordon	(Courage mon amour)
- Centaur Blues	D. Hermans	(Banana Split)
- La méprise	P. Elhem	(Alexis Films)
- Bonjour	G. Malandrin	(A.J.C.)
- Léon G	A. Chandelle et J-F Schlicklin	(Saga Films)
- Ombres et Lumières	S. Brunett	(Prima Vista)
- Le petit rouge	M. Gomez	(Alexis Films & MGV)
- Caisse express	T. de Thier	(A.J.C.)
- Etrangetés du soir	C. Montondo	(Lux Fugit Film)
- L'insaisissable	W. Kempeneers	(Studio Kemp)
- Paul (un portrait)	J. Warnant	(A.J.C.)
- Procession et caetera	E. Ledune	(A.J.C.)
- Cérémonie	Y. Cantraine	(A.J.C.)
- Herman le gangster	M. Doyen	(A.J.C.)
- Violette	A. Stockman	(A.J.C.)
- Luc et Marie, le film	P. Boon et L. Brandenbourger	(Artémis Productions)
- John	G. Mersch	(Artémis Productions)
- Seul au sommet	T. Dory	(Mona Lisa Films)
- Babiroussa	V. Patar	(Pic Pic Production)
- Charles et Félicien	C. François	(Salamambo)

**TELEFILMS, PILOTES ET SERIES PRODUITS AVEC L'AIDE
DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ET TERMINES**

En 1990

- Cantique des Pierres	Michel Khleifi	(Sourat Films)
- A Fleur de Terre (doc.)	Thierry Michel	(Films de la Passerelle)
- Je suis fou, je suis sot, je suis méchant - Auto- portrait de James Ensor	Luc de Heusch (Film sur l'art)	(Simple Production)
- Bleu Marine	Jean-Claude Riga	(Saga Films)
- A la recherche du lieu de ma naissance	Boris Lehman	(Dovfilm)
- Sauve qui peut la nuit	Série télévisuelle Collectif	(Centre Vidéo Bruxelles)
- Survivre à Shangai (doc.)	Diane Perelsztejn	(Films de la Mémoire)
- Enetroïka	Gérard Martin	(Parallèles Production)
- Frissons noirs	W. Kempeneers	(Studio Kemp)
- Georges Rémi dit Hergé	Benoît Peeters	(Casterman)
- Nord Express	Rob Rombout	(Paradise Films)
- Polochon	Raymond Burlet	(Kid Cartoons)
- Premier amour	Marie André	(Parallèles Production)
- Zoolympiques	Picha	(Pils Films)
- Belgique Kitch	Richard Olivier	(Olivier Films)

En 1991

- Jeux d'enfants (Doc.)	J.P. Novak	(Parallèles Production)
- Les bouteilles à la mer (Doc.)	François Ducat	(A.J.C.)
- Nylon Blues (Doc.)	Françoise Levie	(Sofidoc)
- Les murs de sable (Doc.)	Giorgio Serafini	(Zénab)
- Mopiopio, le souffle d'Angola (Doc.)	Zézé Gamboa	(Saga Films)
- Portrait de groupe avec lunette (Doc.)	Eva Houdova	(Paradise Films)
- Monsieur Almaniak (Série)	Marc-Henri Wajnberg	(Parallèles Production)
- On ne vit qu'une fois (Doc.)	Miel Van Hoogenbemt	(C.B.A.)
- Rêves et Silences (Doc.)	Omar Al Qattan	(Sourat Films)
- Assouan, un haut barrage sur le Nil (Doc.)	Borhane Alaouie	(Cie Méditerranéenne du Cinéma)
- Le voltigeur des baleines (Doc.)	Etienne Verhaegen	(Cinéma Direct)
- Les rives du fleuve (Fict.)	Eric Pauwels	(Ulrike asbl)
- Les Amants d'assises (Doc.)	Manu Bonmariage	(WIP)

En 1992

- | | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------|
| - Femmes d'Alger (Doc.) | Kamal Dehane | (C.B.A.) |
| - Avec de l'Italie qui descendrait l'Escaut (Glit-it Alieni) (Doc.) | Loredana Bianconi | (Parallèles Production) |
| - Les petites choses qui font la vie (Doc.) | Bénédicte Liénard | (Verchendor) |
| - Assia Djebar, entre ombre et lumière (Doc.) | Kamal Dehane | (C.B.A.) |
| - Zaïre, le cycle du serpent (Doc) | Thierry Michel | (Films de la Passerelle) |
| - Zoolympiques (Série) | Picha | (Pils Films/Aligator) |
| - Mizike Mama (Doc.) | V. de Villers | (Morgane Films) |
| - Confessions d'une loge (Doc.) | Emmanuel Kamanda | (Artémis Media) |
| - Le chemin des aigles (Doc.) | F.Dumont | (Saga Films) |
| - Tango ya ba Wendo (Doc.) | Mirko Popovitch | (A.J.C.) |
| - Marcourt ou la mémoire secrète (Doc.) | Francis Dujardin et André Dartevelle | (Dérives sc) |
| - Photo de classes (Doc.) | Litsa Boudalika | (C.V.B.) |
| - Transatlantique - Queen Elizabeth II (Doc.) | Rob Rombout | (Nota Bene) |
| - La souris péremptoire (Doc.) | M. Quintart | (Cobra Films) |

En 1993

- | | | |
|---|---------------------------|-------------------------|
| - Je n'ai jamais vu de marocaines à vélo (Doc.) | L. Houari et M. Hallouche | (Gsara) |
| - Mozart Requiem (opera HD) | J. Correa | (Cobra Films) |
| - Kira (Doc.) | M. André | (Paradise Films) |
| - Sottovoce (Doc. Fic.) | C. Paziienza | (Qwazi Qwazi Film) |
| - Ligeti (Doc.) | M. Follin | (Production du Sablier) |
| - Les derniers Johnnies (Doc.) | J-L Cohen | (Salamambo) |
| - Chewing-gum (Doc.) | F. Levie | (Sofidoc) |
| - Les fous du roi (Doc.) | R. Olivier | (Olivier Films) |
| - Guadalupe Santa Cruz (Doc.) | A. Romus | (Dérives) |
| - La tête à l'envers (Doc.) | V. de Villers | (Paradise Films) |
| - Nés parmi les animaux sauvages (Doc.) | E. Verhaegen | (Cinéma Direct) |
| - Entre nous deux Beyrouth (Doc.) | D. Al Joundi | (Bright Sight Ent.) |
| - John Cassavetes (Doc.) | R. Mestdagh | (Amalgam) |
| - Bruxelles, mise en pièces (Série) | M. Van Hoogenbemt | (C.V.B.) |

En 1993 (suite)

- L'homme qui marche	Ph. de Pierpont	(Dérives sc)
- Plus haut que 1000 étoiles (Doc.)	Luc Jabon	(Dérives sc.)
- Gilles Ehrmann et la photographie (Doc.)	Patrick Van Antwerpen et B. Haché	(Onyx Product.)
- Chroniques d'un village Tzotzil (Doc.)	Thierry Zéno	(Zéno Films)
- Souris-souris (animat.)	Vincent Montluc	(Sofidoc)
- La chasse aux loups (Doc.)	Zlatina Rousseva	(Sativa Films)
- Petit Cyclone I et II (Doc.)	Michel Mees	(Salamambo)

En 1994

- Comme un air de retour	Loredana Bianconi	(Paradise Films)
- Le chagrin des belges	Claude Goretta	(Kunst & Kino)
- Mortelle amitié	Teff Erhat	(Escapade)
- Souvenirs d'Anvers	Marc Lobet	(Saga Film)
- Bichoraï	P. de Pierpont	(Dérives)
- Chants de femmes	R. Olivier	(Olivier Films)
- L'espoir pour mémoire	J. Amat	(Films de la mémoire)
- L'homme qui marche au-dessus des arbres	M. Urbain	(Wannabee)
- John Cassavetes	R. Mestdagh	(Amalgam)
- La sainteté Stéphane (1961-1986)	G. Preszow	(Cobra Films)
- Les derniers colons	T. Michel	(Films de la Passerelle)
- Fin de siècle	S. Zaleski	(Paradise Films)
- Françoise Dolto	A; De Mezamat, F. Manceaux et E. Coronel	(Productions du Sablier)
- Les grandes dames du Strip-tease	F. Levie	(Sofidoc)
- Le jeu des figures	C. François	(Saga Films)
- L'île noire	R. Rombout	(Nota Bene)
- Gigi et Monica	B. Dervaux	(Dérives)
- Rien de réel	M. Jakar	(Parallèles Productions)
- Rue de l'abondance	M-H. Massin	(Saga Films)
- Marchienne de vie	R. Olivier	(Olivier Films)

PRIX

**PRIX 1994 OCTROYES AUX FILMS BELGES
DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE**

LONGS METRAGES

ABRACADABRA d'Harry Cleven

Festival du Cinéma belge de Moustier-sur-Sambre

- Prix d'interprétation féminine à Sabrina Leurquin

LES AMANTS D'ASSISES de Manu Bonmariage

Rencontres européennes de télévision de Reims

- Prix du meilleur documentaire

LE FILS DU REQUIN d'Agnès Merlet

Festival du Cinéma belge de Moustier-sur-Sambre

- Prix du meilleur réalisateur

Prix Joseph Plateau

- Prix de la meilleure actrice à Sandrine Blanche

Félix Européens - Berlin

- Prix du meilleur premier film

GYÖRGY LIGETI de Michel Follin

Festival International du Film sur l'Art de Montréal

- Grand prix

JUST FRIENDS de Marc-Henri Wajnberg

Festival du Cinéma belge de Moustier-sur-Sambre

- Prix d'interprétation masculine à Josse De Pauw

Festival Cinematografico Internacional del Uruguay

- Prix du premier film

Prix Joseph Plateau

- Prix du meilleur film

- Prix du meilleur réalisateur

- Prix du meilleur acteur à Josse De Pauw

LOIN DES BARBARES de Liria Bégéja

Festival International du Film du Caire

- Prix Marouz (qui récompense l'oeuvre d'un jeune réalisateur prônant la paix)

MARIE de Marian Handwerker

Festival de Paris

- Grand Prix
- Prix d'interprétation féminine à Marie Gillain

MINA TANNENBAUM de Martine Dugowson

9èmes Prix de Georges-de-Beauregard

- Prix de la révélation à Martine Dugowson

MOINS MORTE QUE LES AUTRES de Frans Buyens

Rencontres Cinématographiques de Dunkerque

- Grand Prix d'interprétation féminine
- Prix du jury de la presse

LE MOULIN DE DAUDET de Samy Pavel

Festival International de Figueira da Foz (Portugal)

- Plaque d'argent

PARDON CUPIDON de Marie Mandy

Festival du Cinéma belge de Moustier-sur-Sambre

- Prix d'interprétation féminine à Sabrina Leurquin

LA PARTIE D'ECHECS de Yves Hanchar

Festival International du Film de Flandres à Gand

- Prix de l'épéon d'or
- Prix Georges Delerue à Frédéric Devreese pour la meilleure musique originale

Festival International du Film Francophone de Namur

- Prix Fuji pour la meilleure photographie à Denis Lenoir

TANGO TANGO de Frans Buyens

Bergamo Film Meeting'94 (Italie)

- Prix "Rosa Camuna Bronze"

LA VIE SEXUELLE DES BELGES de Jan Bucquoy

Union de la Critique Cinématographique de Belgique

- Prix Cavens 1994 pour le meilleur film belge

COURTS METRAGES

BALTHAZAR de Christophe Fraipont

Internationale Filmfestspiele Berlin

- Ours d'argent

BERLIN 2017 de Daniel Wiroth

Festival International du Film de Bruxelles

- Prix de la meilleure photographie (Meuter-Titra)

BOB LE DEPLORABLE de Frédéric Fonteyne

Festival du Film Court de Villeurbanne

- Prix d'interprétation masculine à Jean Vercheval

Festival Mondial du Cinéma de courts métrages de Huy

- Grand Prix - classe 16mm

CEUX DU HASARD de André Chandelle

Festival International du Film de Bruxelles

- Prix SABAM

CHOCOLAT CHAUD de Vincent Lavachery

Festival Mondial du Cinéma de courts métrages de Huy

- Palme de Bronze - classe 16mm

LE CONCERT de Samy Brunett

Festival International de Programmes Audiovisuels

- Fipa d'argent dans la catégorie "Programmes courts"

CORRESPONDANCE de Dominique Wittorski

Festival International du Film de Bruxelles

- Prix du Jury des Jeunes

LA DAME DANS LE TRAM de Jean-Philippe Laroche

Festival International du Court métrage de Mons

- Singe d'Or

Festival de Gardanne

- Prix du public

- Mention spéciale du Jury

Festival de Turin

- Prix

D'AMOUR ET D'OS FRAIS de Cecilia Marreiros Marum

Média 10/10 de Namur

- Grand Prix du Ministère de la Communauté française

Festival International du Film d'Etudiant de Bucarest

- Prix du meilleur scénario

DECADRAGES de Vincent Brigode

Festival International du Film de Bruxelles

- Prix du Jeune Talent

DESSIN D'ENFANT de Cecilia Marreiros Marum

Festival International du Film de Bruxelles

- Prix du Public

Festival Internacional de Curts Metragens de Vila da Conde (Portugal)

- Mention d'honneur

ELBA AND FEDERICO de Wim Vandekeybus

Festival International du Film de Bruxelles

- Prix spécial du Jury

ETRANGETES DU SOIR de Catherine Montondo

Média 10/10 de Namur

- Mention spéciale du Jury

GBANGA-TITA de Thierry Knauff

Journées Internationales du Film Court de Oberhausen

- Grand Prix du Jury

LEON G de André Chandelle

Média 10/10 de Namur

- Grand Prix de la Province de Namur

LOVE SONNETS de Thierry De Mey

Média 10/10 de Namur

- Mention spéciale du Jury

MERCI CUPIDON de Dominique Abel, Fiona Gordon et Bruno Romy

Festival International du Film Francophone de Namur

- Prix de la SABAM pour le meilleur court métrage belge

- MOÏ DEN O** de Manuel Poutte
Festival International du Film de Bruxelles
 - Paon d'Or
- MON PAPA D'AMERIQUE** de Daniel Hiquet
Festival de Stains à Paris
 - Lauréat du petit Simon
- Festival de Lille
 - Prix du meilleur scénario
- Festival International du film d'Oberhausen
 - Mention d'honneur
- Festival du Film Court de Villeurbanne
 - Prix FNAC de la meilleure photo
- Festival Mondial du Cinéma de courts métrages de Huy
 - Grand prix - classe 35mm
- PAUL, UN PORTRAIT** de Joël Warnant
Média 10/10 de Namur
 - Mention spéciale du Jury
- PECHEURS A CHEVAL** de Marc-Antoine Roudil
Festival International du court métrage de Mons
 - Prix de la défense du patrimoine
- LE PENDULE DE MADAME FOUCAULT** de Jean-Marc Vervoort
Média 10/10 de Namur
 - Prix de la SABAM
- Festival International du Film d'Etudiant de Bucarest
 - Grand Prix du meilleur film du Festival
 - Trophée Dakino
- PROCESSION ET CAETERA** de Eric Ledune
Festival de Cinéma International de Ste Thérèse
 - Prix du meilleur court métrage
- Festival de Bilbao
 - Médaille d'or du meilleur film d'animation
- Festival Mondial du Cinéma de courts métrages de Huy
 - Prix du Ministre de l'Audiovisuel et de l'Education

ROSE

de Alain Berliner

Festival du Cinéma belge de Moustier-sur-Sambre

- Prix du meilleur réalisateur de court métrage

Festival du Court métrage de Clermont-Ferrand

- Mention spéciale du Jury

LA SAINTETE STEPHANE

de Gérard Preszow

Festival International de Programmes Audiovisuels

- Mention dans la catégorie "Documentaires de création et essais"

Fipa à Monte Carlo

- Fipa d'argent dans la catégorie documentaire

SEUL AU SOMMET

de Thierry Dory

Média 10/10 de Namur

- Prix du public

LE SONGE D'ISAAC

de Ursula Meier

Festival International du Film Francophone de Namur

- Prix de la Communauté française de Belgique pour le meilleur court métrage de la Communauté française

Festival de Locarno

- Prix Léopard de demain pour le nouveau talent suisse

Festival Mondial du Cinéma de courts métrages de Huy

- Palme d'Argent - classe 35mm

LA TRAVIATA-NOI SIAMO ZINGARELLE

de Guionne Leroy

Média 10/10 de Namur

- Prix du meilleur film pour la jeunesse

LE TRIEUR

de Laurent Brandenbourger et Philippe Boon

Festival du Film court de Villeurbanne

- Mention spéciale

**TABLEAU COMPARATIF DES
LIQUIDATIONS DE 1990 à 1994
PAR CATEGORIE DE PROJETS**

TABLEAU DES LIQUIDATIONS PAR CATEGORIES DE PROJETS

Depuis 1990, l'Administration établit annuellement un récapitulatif des liquidations financières intervenues en faveur de projets soutenus par la Commission de Sélection des Films.

D'une façon assez logique, si l'on considère l'aide institutionnelle comme un levier permettant l'amorce du financement des co-productions audiovisuelles, il arrive fréquemment que la promesse d'aide accordée au cours d'une année ne se concrétise que l'année suivante, voire au-delà, selon les aléas de la production.

D'autre part, les aides à la production sont attribuées par tranches, au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Les montants repris ci-après ne peuvent donc pas être répartis sur des produits spécifiques, à l'intérieur de chaque catégorie.

Ce tableau n'en constitue pas moins un précieux indicateur quant à la réalité de l'investissement communautaire dans la production.

1990

	MONTANT	POURCENTAGE
Longs métrages (production)	135.449.700,-	76,08
Longs métrages (écriture + const. dossier prod.)	5.550.000,-	3,12
Courts métrages (production)	21.922.000,-	12,31
Produits télévisuels (production)	15.108.665,-	8,49
<u>TOTAL</u> :	178.030.365,-	100

1991

	MONTANT	POURCENTAGE
Longs métrages (production)	107.468.000,-	71,11
Longs métrages (écriture + const. dossier prod.)	5.240.000,-	3,47
Courts métrages (production)	20.820.000,-	13,78
Produits télévisuels (production)	17.592.000,-	11,64
<u>TOTAL</u> :	151.120.000,-	100

1992

	MONTANT	POURCENTAGE
Longs métrages (production)	96.180.000,-	61,89
Longs métrages (écriture + const. dossier prod.)	2.350.000,-	1,51
Courts métrages (production)	21.201.875,-	13,64
Produits télévisuels (production)	35.675.000,-	22,96
<u>TOTAL :</u>	155.406.875,-	100

1993

	MONTANT	POURCENTAGE
Longs métrages (production)	70.263.000,-	42,70
Longs métrages (écriture + const. dossier prod.)	11.491.400,-	6,98
Courts métrages (production)	32.454.485,-	19,72
Produits télévisuels (production)	50.341.000,-	30,60
<u>TOTAL :</u>	164.549.885,-	100

1994

	MONTANT	POURCENTAGE
Longs métrages (production)	93.682.500,-	49,74
Longs métrages (écriture + const. dossier prod.)	8.210.000,-	4,36
Courts métrages (production)	27.660.000,-	14,69
Produits télévisuels (production)	58.802.300,-	31,21
<u>TOTAL :</u>	188.354.800,-	100

L O N G S M E T R A G E S

- (1) Sortie = sortie à Bruxelles
- (2) Titre = titre de sortie en français
- (3) Maison de production
- (4) Année(s) d'intervention de la Communauté française pour aides sélectives
- (5) Intervention CF en milliers de francs dans le cadre des aides sélectives
- (6) Budget global du film tel qu'il figure dans le contrat signé dans le cadre des aides sélectives avec le producteur en milliers de francs
- (7) Source : Moniteur du Film; entrées à Bruxelles
- (8) Aides automatiques : sommes payées au 31.12.94 en francs (payées à 25%, X 4 pour les recettes)
- (9) Non sorti en salles en Belgique

Sortie (1)	Titre (2)	Maison de production (3)	Année d'interv. (4)	CF en milliers (5)	Budget global en milliers (6)	Entrées (7)	Aides automatiques (8)
07.02.90	Baptême	Man's Films	88	13.000	94.350	3.379	288.441
21.02.90	Monsieur	Films de l'étang	89	13.000	52.600	1.084	61.616
28.02.90	Babylone	Azimuth Production	88	20.000	46.380	1.055	54.219
09.05.90	L'air de rien	Lamy Films	88	13.700	46.280	412	-----
23.05.90	Impasse de la vignette	Alain Keytsman	89	13.000	68.000	5.703	483.912
29.08.90	Boom boom	Lamy Films	89	5.500	40.233	937	-----
90 (9)	Babel	Paradise	89	1.500	4.882	69	rien introduit
03.04.91	L'année de l'éveil	K 2	90	8.000	120.000	22.651	2.102.808
22.05.91	Tumultes	Paradise	90	2.500	60.000	561	rien introduit
29.05.91	Hors la vie	Lamy Films	91	500		5.585	286.240
15.06.91	Toto le héros	Iblis Films	88-89	25.000	119.897	102.852	10.642.413
20.08.91	Cher frangin	Lamy Films				133	rien introduit
25.09.91	Nuit et jour	Paradise	90	11.500	76.500	2.738	190.883
02.10.91	Blanval	Zenab	90	21.400	80.000	1.492	-----
25.03.92	Sur la terre commune au ciel	Man's Films	91	10.000	101.442	1.144	143.021
06.05.92	Les sept péchés capitaux	AA les Films belges	91	15.000	64.780	9.576	684.722
01.07.92	La veillée	Alain Keytsman	90	2.000	29.267	361	25.400
12.08.92	C'est arrivé près de chez vous	Les artistes anonymes	91-92	2.000	6.670	101.089	4.370.203
07.10.92	Je pense à vous	Dérives	91	22.000	105.174	1.018	17.474
14.10.92	Daens	Dérives	91	5.400	140.500	133.972	Commission Flamande
21.10.92	Pardon cupidon	Amazona Films	91	15.000	39.000	2.352	284.486

Sortie (1)	Titre (2)	Maison de Production (3)	Année d'interv. (4)	CF en milliers (5)	Budget global en milliers (6)	Entrées (7)	Aides automatiques (8)
13.01.93	Aline	Comp. méd. du cinéma	91	8.000	45.000	509	pas encore reconnu
10.02.93	Abracadabra	Iblis Films	91	18.000	73.195	973	-----
31.03.93	Marie	Saga Films	92	22.000	86.000	26.344	3.670.365
30.06.93	Sans un cri	Zenab	91	1.500	119.000	392	rien introduit
07.07.93	La Sevillane	Films de l'étang	91-92	11.000	80.000	993	53.360
01.09.93	Un type bien	Alain Keyzman	90	16.000	62.800	514	68.723
03.11.93	Just friends	Waynbrosse Productions	91	20.000	124.600	7.424	634.544
24.11.93	Le fils du requin	Saga Films	92	6.000	118.000	3.347	219.262
22.12.93	Melisse	Nomad Films	93	1.200	86.465	4.378	pas encore reconnu
26.01.94	La vie sexuelle des belges	Transatlantic Films	94	5.000	27.199	8.521	779.355
09.02.94	L'ordre du jour	Sourat Films	91	22.300	99.630	1.164	76.815
30.03.94	Mina Tannenbaum	Films de l'Etang	92-93	8.000	120.000	15.259	1.181.700
25.05.94	Le Moulin de Daudet	Alain Keyzman Productions	93	5.000	76.750	1.683	-----
15.06.94	Le joueur de violon	PDG	92-94	10.955	156.000	10.203	pas encore reconnu
19.10.94	Partie d'échecs	Eloise Production	92	18.560	150.000	15.370	pas encore reconnu
04.12.94	Farinelli	K2	94	24.000	360.704	26.134 (en cours)	pas encore reconnu

FONDS TELEVISUEL

Titre	Année	Part CF en milliers	Budget global en milliers	Producteur délégué	Situation actuelle au 01.10.94		
					Recettes	Récupéral. versées	Récupéral. à recevoir
A fleur de terre	89	2 000	12 747	Films de la Passerelle	389 959	46 231	
Airliners	94	800		Max le Producteur	Ecriture		
A la recherche du lieu de ma naissance	90	1 250	5 000	Dovfilm	-348 103		
Assia Djebar/l'ennemi d'Alger	91	1 200	11 108	CBA	977 526	105 099	
Assouan	90	1 250	11 600	C.M.C.	70 000	8 400	
L'aube du passé / Rêves et Silences	91	1 500	7 700	Sourat Films	131 828		
Au coeur du mal (Dans la nuit froide)	93	9 000		Abandonné			
Avec ou sans voile	92	1 000	2 852	Gsara	55 387		pas de réponse
A vol d'oiseau/Sottovoce	92	1 500	15 383	Qwazi Qwazi Films	trop récent		?
Baka	92	1 000					
Bichorai/Birobezo, le prince de la rue	93	1 450	6 758	Société Dérives ASBL			
Billy le chat	93	9000					
Les bouteilles à la mer	90	800	3 116	Atelier Jeunes Cinéastes	pas de réponse		
Brazza-Brazzaville	92	1 423			annulé		
Bruxelles mise à pièce	91	1 500	7 803	Centre vidéo Bruxelles	trop récent		
Bruxelles sauve qui peut la nuit	90	1 500	6 311	Centre vidéo Bruxelles	62 726	14 866	
Cantique des pierres	89	2 000	16 125	Sourat Films	-263 998		
Le chagrin des belges	93	12 000					
La chasse aux loups	92	1 500	8 085	Sabiva Productions			
Le chemin des aigles	91	1 000	4 100	Saga Films	-2 331		
Chewing-gum	92	2 400	14 601	Sofidoc	189 360	62 242	
Cirque plume	93	1 350					
Comme un air de retour/Le café	93	10 000	24 078	Paradise Films			
Le commissaire et les petits princes	92	1 000		Abandonné			
Confession d'une loge	91	1 000	2 485	Artemis Média S.C.	pas de réponse		
Les contes domestiques	93	1 500					
Darling Darling	90	1 250					
De bouche à oreille	90	1 200		En panne			
Les derniers colons	93	2 000					

Titre	Année	Part CF en milliers	Budget global en milliers	Producteur délégué	Situation actuelle au 01.10.94		
					Récupérat. à recevoir	Récupérat. versées	Récupérat. à recevoir
Les derniers johnnies	92	1 000	4 817	Salambo	pas de recettes		
D'est	91	2 500	24 812	Paradise Films	trop récent		
L'etroika	90	1 000	5 800	Parallèles productions S.C.	pas de recettes		
L'entre deux ... Beyrouth	94	1 448	7 060	Bright Sight Entertainment	trop récent		
L'espoir pour mémoire	93	1 000	17 879	Les films de la mémoire	trop récent		
La fête du bois du lac	93	5 300	36 000	Iris Productions	trop récent		
Femmes de 25 ans	92	900		Annulé			
Fin de siècle	94	1 400	8 252	Paradise Films	trop récent		
Les fous du roi	93	1 500	5 700	Société Olivier Films	27 457	7 224	
Françoise Dolto	93	1 500					
Les gens d'ici/Mediath Belgiq Kitsch	89	1 750	4 900	Société Olivier Films	30 410	10 948	
Georges Remi dit Hergé	89	250	2 200	Casterman	110 654	36 885	
Gli it alieni	91	800	3 270	Parallèles productions S.C.	pas de recettes		
Gilles Ehrman	90	1 200	3 674	Onyx Productions	trop récent		
Guadalupe Santa Cruz	93	2 015	9 048	Société Dérives ASBL	-78 769		
Histoire de machines à laver	91	600	1 900	SPRL Verchendor	pas de recettes		
Histoires d'Amérique	89	2 000	28 284	Paradise Films	9 186		
L'homme qui marche	91	1 200	4 966	Dérives ASBL	337 500	76 500	
Ilheu de Contenda	93	6 000					
Images de mères	93	1 500			annulé		
James Ensor	89	3 000	18 500	Films Messages	158 571	25 820	
Le jeu de figure	93	3 950	7 879	Saga Films	trop récent		
Jeux d'enfants	89	1 200	4 900	Parallèles Productions S.C.	pas de recettes		
John Cassavetes	94	600	3 652	Cosmo-Kino SPRL	trop récent		
Jojo et Paco	90	2 000		Annulé			
Kira	92	2 500	6 165	Paradise Films	trop récent		
Leçon de vie	93	6 000					
L'igetti	92	600	17 961	Les productions du Sablier	54 688	participation	
Little America	93	1 900			annulé		
Marcourt	91	1 000	4 725	Dérives ASBL	93 690	19 769	
Les mayas de San Pedro	92	600	15 904	Zéno Films	voir Village Tzotzil		

Titre	Année	Part CF en milliers	Budget global en milliers	Producteur délégué	Situation actuelle au 01.10.94		
					Recettes	Récupérat. versées	Récupérat. à recevoir
Méii Melo	92	1 600		Abandonné	annulé		
Le miraculé de l'Everest	93	1 400		Wajnbrose productions SPRL	1 264 038		?
Monsieur Almaniak	90	3 000	80 840	Annulé			
Monsieur Martin	89	2 500		Société Olivier Films	trop récent		
Mont-sur-Marchienne	92	1 500	6 193	Saga Films	-197 502		
Mopio pio	90	1 200	10 000	Cobra Films	trop récent		
Mozart Requiem	92	1 200	35 565	Abandonné			
Mundele	91	1 500		Zenab SPRL	440 932	93 105	
Les murs de sables	90	1 200	7 587	Paradise Films	609 210		?
Nord Express	90	1 000	10 000				
Nostalgie d'une voix perdue	93	2 000		Van Hoogenbent Miel	trop récent		
Les nouveaux belges	93	1 630	4 964	S.A. Sofidoc	498 636	172 029	
Nylons Blues	89	1 675	13 139	Van Hoogenbent Miel	674 342	185 444	
On ne vit qu'une fois	90	1 200	4 350	S.A. F3	pas de réponse		
L'opéra imaginaire	91	1 300	50 979	Abandonné			
Paul Bowles	90	1 200		Salambo		9 382	
Petit cyclone	92	1 500	17 836	Dérives ASBL	?		
Pierre qui roule	94	953	3 349	Centre Vidéo de Bruxelles	trop récent		
Photo de classe	91	951	2 520	ODEC K.I.D. Cartoons	-2 996		
Polochon	89	2 500	56 294	Paradise Films	531 518		83 980
Portrait d'un groupe	90	500	2 424	Morgane Films	pas de recettes		
Portrait de Marie Deaulne	91	1 200	7 440	S.C. Polygone et Image	522 242	77 068	
Premier amour	89	2 750	8 004		pas de recettes		
Procession	91	2 000		Nota Bene S.C.	154 073		32 355
Queen Elisabeth II	92	2 500	10 263				
Raymond-la-science	93	1 500					
Le rendez-vous de septembre	93	1 500					
Les rives du fleuve	91	1 000	5 099	Atelier Ulrike	-69 418		
Robert Creep	91	2 000	16 700	Sofidoc			

Titre	Année	Part CF en milliers	Budget global en milliers	Producteur délégué	Situation actuelle au 01.10.94		
					Recettes	Récupérat. versées	Récupérat. à recevoir
La route du chocolat	94	500		Chris Vermorcken	Ecriture annulé		
Sabrine à Jérusalem	94	1800					
Saint Denis, ville ouverte	93	400		Abandonné			
La sainteté Stéphane	91	1 200	4 558	Cobra Films	trop récent		
Sonatas 555	93	1 300					
La souris péremptoire	91	800	3 556	Cobra Films	pas de réponse		
Souvenirs d'Anvers	94	9 000	361 800	Saga Films	trop récent		
Souris-souris	92	3 500	70 893	Sofidoc	pas de réponse financ. incomplet		
Survivre à Shangai	89	2 300	19 000	Film de la Mémoire ASBL			
La tête à l'envers	93	1 800	5 488	Paradise Films	trop récent		
Trio Bravo	91	1 200	4 717	Société Dérives ASBL	pas de recettes		
U-shu Ouah Ouah	90	1 400	2 548	Pils Films SPRL	voir Zoolympique		
Village Tzotzile	89	2 300	13 804	Zeno Films SPRL)	-564 044		
Vinx	93	1 200		Abandonné			
Visages anonymes	92	1 250	8 360	Comme un essain	trop récent		
Le voltigeur de baleine	91	3 000	14 313	Cinéma Direct	332 220	66 772	
Voyage à la campagne	91	1 500		Abandonné			
Week-End chez les belges	94	8 000	50 773	Escapade	trop récent		
Wendo	90	1 200	5 753	AJC	pas de réponse		
William Z	93	6 000					
Zaire	91	1 500	12 799	Films de la Passerelle	583 434	67 095	
Zoolympique	91	2 700	52 449	Y.C. Aligator	439 455	23 071	
Zoo world cup	93	5 500	38 730	Y.C. Aligator			

